

Introduction

« Sitôt qu’il eût succédé à Mazarin dans le ministère, le contrôleur général Jean-Baptiste Colbert [...] voulut continuer plus activement l’œuvre des *grandes polices* à introduire dans le royaume. Pour cela, il fallait une statistique exacte de la France, qui donnât l’état des choses, signalât les abus à réprimer, indiquât les besoins à satisfaire, les réformes à réaliser. Dans ce but, il obtint que des commissaires, choisis parmi les maîtres des requêtes au Conseil d’État, parcourussent et explorassent toutes les provinces, tous les diocèses, interrogeant les évêques, les magistrats, les trésoriers des finances, les personnes influentes des trois ordres, pour lui transmettre le résultat de leurs informations. Afin de faciliter et de coordonner les recherches de ces [...] enquêteurs royaux [...] il rédigea lui-même une Instruction détaillée, qui leur servit de programme commun à remplir dans l’inspection qu’ils allaient faire. »

Ainsi commence l’introduction à la publication par Charles Dugast-Matifeux de l’*État du Poitou sous Louis XIV* qui contient entre autres le *Rapport au roi* et le *Mémoire concernant l’État du Poitou* rédigés par Charles Colbert de Croissy, frère cadet du ministre, en 1664¹. En quelques lignes se trouve ainsi résumé un aspect important de la

pratique ministérielle de Colbert dans les années 1660. Le ministre souhaitait s’appuyer sur une meilleure connaissance du royaume qui devait lui permettre d’établir les grandes ordonnances et les réformes qu’il envisageait. Il lui fallait pour cela compiler des informations de toute sorte et lancer sur les routes du pays des commissaires efficaces et compétents qui dresseraient pour lui, et sur des instructions précises et normalisées, un état de la France de Louis XIV. C’est de cette volonté que sont nés l’*Instruction pour les commissaires envoyés dans les provinces en 1664* et – à court et moyen terme – les deux textes qui forment le corps de ce livre : le *Procès-verbal des visites des côtes de la Bretagne* rédigé par Charles Colbert de Croissy en 1665 et le *Mémoire sur la province de Bretagne* de Louis Béchameil de Nointel en 1698.

Ces deux textes sont de formes très différentes, mais il n’est pas incongru et inutile de les réunir ici dans une publication jointe. Le premier est presque un récit de voyage résultant d’une mission d’inspection, compilant des notes prises au fur et à mesure, des états ponctuels remis par ceux que le commissaire royal a rencontrés sur le terrain et des mémoires annexes plus ou moins adroitement recopiés et intégrés. Le second est un mémoire de synthèse mûri, réfléchi et structuré à partir d’un travail sur des sources sans doute plus abondantes et précises. Ils nous renseignent autant sur l’état de la monarchie française (et sur les mutations que Louis XIV lui a imposées) que sur l’état de la Bretagne. Par là même, ils jettent une lumière vive sur l’évolution de la province en un temps de basculement économique et politique, sur ses singularités ou sa banalité et sur les connaissances qu’on en a ou les images que l’on s’en fait dans l’entourage royal.

¹ *État du Poitou sous Louis XIV*, présenté par C. DUGAST-MATIFEUX, 1^{re} édition, Fontenay-le-Comte, Robuchon, 1865, rééd. Poitiers, Le Bouquiniste, 1976. C’est son épouse, Françoise Béraud, qui a apporté à Charles Colbert, avec qui elle s’est mariée en janvier 1664, la terre de Croissy (dans la Brie au sud de Lagny). Dans la pratique quotidienne, en 1664-1665, il se fait simplement appeler Charles Colbert et l’usage de l’appeler Croissy est donc anachronique. Il présente toutefois l’avantage d’éviter toute confusion possible avec son frère et c’est pourquoi nous l’utilisons systématiquement tout au long de ce livre.

LES TEMPORALITÉS MULTIPLES D'UN TRÈS LONG RÈGNE

LES ANNÉES 1660 : PRÉMICES DE TEMPS NOUVEAUX

En 1665, la décision de Louis XIV de gouverner par lui-même et de ne pas prendre de principal ministre est encore fort récente. C'est en 1661 que la mort de Mazarin, puis l'élimination politique de Fouquet, ont permis au jeune monarque de choisir l'équipe de ministres et de serviteurs proches qu'il voulait à ses côtés. L'année est restée synonyme jusqu'à nos jours des débuts réels du pouvoir du Roi-Soleil et d'une inflexion politique majeure dans l'histoire de la monarchie française².

Entre 1661 et 1665, les hommes changent peu et ne sont pas, pour la plupart d'entre eux, des hommes nouveaux³. Le chancelier Pierre Séguier est un vieil homme de 73 ans en 1661, en place depuis 1635 mais dont le rôle et le poids politique ont décliné depuis la Fronde⁴. Michel Le Tellier, né en 1603, conseiller au Grand Conseil, maître des requêtes puis intendant au temps du gouvernement de Richelieu, est ministre d'État et secrétaire d'État à la guerre depuis 1643. Il s'est associé son fils, Louvois, par survivance dès 1662⁵. De même, Henri de Loménie de Brienne est secrétaire d'État aux affaires étrangères depuis 1643 et son fils, Louis, est associé à la charge depuis 1651 mais c'est Hugues de Lionne, ministre d'État depuis 1659, formé à la diplomatie par son oncle Abel Servien, avant d'être l'un des principaux artisans des combinaisons diplo-

matiques de Mazarin depuis les années 1640, qui mène la grande politique internationale du royaume. Dans une position très secondaire, Henri de Guénégaud est secrétaire d'État à la maison du roi depuis 1643, Louis Phélypeaux de La Vrillière est en place depuis 1629 dans la charge de secrétaire d'État à la religion réformée⁶. À leurs côtés, le duc de Villeroy, maréchal, est aussi chef du conseil royal des finances, tandis que Turenne, maréchal général, auréolé de ses talents militaires, gravite autour du conseil d'en haut sans y avoir entrée permanente⁷.

Tous ces hommes sont expérimentés et âgés. Les plus anciens sont nés à la fin du xvi^e siècle (Séguier 1588, Loménie de Brienne 1595, Villeroy 1598, La Vrillière 1599) tandis que les plus jeunes – à l'exception des fils survivanciers de Brienne et de Le Tellier – ont 50 ans (Lionne, Turenne). Tous sont des fidèles de Mazarin et certains ont même commencé leur carrière dès le gouvernement de Richelieu. Parmi ces hommes âgés arrivés au sommet de leur carrière, Jean-Baptiste Colbert est le seul personnage nouveau – à défaut d'être jeune puisqu'il a 42 ans en 1661 – et il engage alors une carrière au service direct du roi et une promotion tardive mais remarquable. Intendant des finances à partir de mars 1661 après avoir servi Mazarin, il devient ministre d'État après la mise à l'écart de Fouquet en septembre et constitue avec Lionne et Le Tellier le trio fondamental sur lequel s'appuie le jeune monarque. Mais il n'a pas encore tous les titres et les fonctions et concentre peu à peu les pouvoirs au cours des années 1660. Ministre d'État, il devient surintendant des bâtiments de France en 1664⁸, contrôleur général des finances en 1665⁹, secrétaire d'État à la maison du roi en 1669¹⁰. La même année, la mort du duc de Beaufort, grand maître, chef et surintendant général de la navigation et du commerce¹¹, lui permet d'associer

2 De cette marque profonde sont restées des formulations désormais classiques dans l'historiographie française. Cf. GOUBERT P., *L'avènement du Roi-Soleil (1661)*, Paris, Gallimard, 1973. ANTOINE M., « Colbert et la révolution de 1661 », MOUSNIER R. (dir.), *Un nouveau Colbert*, Paris, SEDES, 1985. Le questionnement le plus pertinent sur cette image historiographique de « l'avènement » et sur sa réalité a été développé par DESSERT D., *Louis XIV prend le pouvoir. Naissance d'un mythe?*, Bruxelles, Éd. Complexe, 1989.

3 Pour une vision d'ensemble sur le personnel ministériel de Louis XIV, voir SARMANT T., STOLL M., *Régner et gouverner. Louis XIV et ses ministres*, Paris, Perrin, 2010.

4 NEXON Y., *Le chancelier Séguier (1588-1672). Ministre, dévot et mécène au Grand Siècle*, Ceyzérieu, Champ Vallon, 2015.

5 Quoique son rôle et son pouvoir soient aujourd'hui généralement considérés comme fondamentaux, M. Le Tellier a été moins étudié que d'autres grands serviteurs de Louis XIV. Voir TELLIER L.-N., *Face aux Colbert. Les Le Tellier, Vauban, Turgot ou l'avènement du libéralisme*, Québec Presses univ. Québec, 1987 ou CORVISIER A., *Louvois*, Paris, Fayard, 1983 et SARMANT T. (éd.), *Les ministres de la Guerre, 1570-1792. Histoire et dictionnaire biographique*, Paris, Belin/Ministère de la Défense, 2007.

6 Sur les Pontchartrain, voir FROSTIN C., *Les Pontchartrain, ministres de Louis XIV. Alliances et réseaux d'influence sous l'Ancien Régime*, Rennes, PUR, 2007.

7 Sur Turenne, voir BÉRENGER J., *Turenne*, Paris, Fayard, 1987.

8 La surintendance des bâtiments était attribuée à Antoine de Ratabon depuis 1661, mais Colbert l'exerce de fait depuis 1663.

9 La charge est réunie entre les mains de Colbert en décembre 1665 après le rachat des deux charges identiques qui existaient depuis le milieu du xvi^e siècle.

10 Il y remplace Henri de Guénégaud du Plessis.

11 François de Bourbon-Vendôme (1616-1669), fils de César de Vendôme et petit-fils d'Henri IV, a succédé à son père dans cette charge comme survivancier dès 1650 puis définitivement en 1665. Après une jeunesse aventureuse et frondeuse, il est devenu dans les années 1660 un véritable chef d'escadre et meurt au cours de la guerre de Candie. Voir DESPRAT J.-P., *Les bâtards*

définitivement à ce département un secrétariat d'État à la marine qu'il a peu à peu développé depuis quelques années et dont il est à bien des égards le réel créateur¹².

Ainsi le gouvernement du royaume dans ces années 1660 est-il le fait d'un jeune roi volontaire et d'une équipe remarquablement stable de ministres compétents et très expérimentés au sein de laquelle un homme en pleine ascension, Jean-Baptiste Colbert, obtient un ascendant réel par son dynamisme et ses initiatives, tout en cumulant progressivement des charges. Dans cette vision des choses, Colbert est certes un ministre novateur mais il a aussi besoin de rassembler autour de lui un réseau de fidèles et de parents qui servent autant l'État qu'ils servent leur protecteur¹³.

Dans un contexte nouveau de retour à la paix et de prévision de guerres à venir, Colbert doit fournir au monarque les moyens budgétaires d'une politique ambitieuse et les outils administratifs et juridiques de la maîtrise du territoire. C'est dans ce cadre qu'il faut comprendre la succession de grandes enquêtes organisées par le ministre et préparant les réformes.

Ces enquêtes visent d'abord à connaître le territoire et c'est l'objet de l'instruction générale rédigée par Colbert pour « les maîtres des requêtes commissaires départis dans les provinces » en septembre 1663 et envoyée au printemps 1664. Aux maîtres des requêtes et intendants que l'on souhaite envoyer dans tout le royaume pour inventorier le territoire, Colbert fixe quelques missions fondamentales : recenser les cartes existantes et, à défaut, en dresser, examiner ensuite l'état du clergé, de la noblesse, de la justice, des finances et du commerce. Ce tableau général devrait être dressé en quatre à cinq mois pour chaque province et aboutir à une connaissance approfondie du royaume¹⁴. Le programme n'est que très partiellement réalisé et seules quelques provinces sont effectivement parcourues. L'intendant Voysin de la Noiraye produisit ainsi le mémoire

d'Henri IV. L'épopée des Vendôme, Paris, Tallandier, 2015. Sur Candie, BARDAKCI O. et PUGNIÈRE F., *La dernière croisade : les Français et la guerre de Candie, 1669*, Rennes, PUR, 2008.

12 Colbert était, de fait, le responsable principal des questions relatives à la Marine de guerre depuis 1662.

13 DESSERT D., JOURNET J.-L., « Le lobby Colbert, un royaume ou une affaire de famille ? », *Annales ESC*, 1975/6, p. 1303-1336.

14 L'instruction est probablement envoyée dans les provinces en avril ou mai 1664. Le texte en est publié par CLÉMENT P., *Lettres, instructions et mémoires de Colbert, t. IV, administration provinciale*, Paris, Imprimerie Impériale, 1867, p. 27-43.

sur la généralité de Rouen en 1665¹⁵ et Charles Colbert de Croissy fut chargé à l'automne 1663 du Poitou¹⁶ puis, l'année suivante, de la généralité de Tours qui rassemble les trois provinces d'Anjou, du Maine et de la Touraine¹⁷. Sa mission en Bretagne n'est donc pas pour lui une nouveauté. Croissy a visité en trois ans les trois généralités de l'ouest du royaume qu'il parcourt avec des instructions similaires¹⁸.

Aux marges du territoire et du royaume, Colbert et ses proches ont une conscience aiguë du poids croissant des réalités maritimes. Dans le prolongement des conflits avec l'Espagne et dans la perspective de confrontations possibles avec les puissances de l'Europe du Nord que sont les Provinces-Unies et l'Angleterre, les côtes et les provinces littorales revêtent une importance militaire et stratégique accrue et un intérêt commercial évident. L'insistance de Colbert sur la nécessité d'obtenir des cartes porte avant tout sur les côtes du royaume et elle se traduit par les travaux de Levasseur de Beauplan en Normandie, par les missions successives du chevalier de Clerville en Picardie et Normandie dès 1663, puis en Bretagne¹⁹. Cette observation attentive des côtes est liée aux nécessités d'aménagement de grands ports de guerre et d'arsenaux sur l'Atlantique et l'on sait que c'est dans ce contexte que naissent et se développent Rochefort et Brest²⁰.

La description et la connaissance des côtes associent les préoccupations militaires à des intérêts plus larges et passent aussi par l'observation des hommes, des ports et des trafics préexistants. Aux côtés de Croissy dans sa tournée de 1665, le lieutenant général du roi en Bretagne, le duc de Mazarin,

15 ESMONIN E. (éd.), *Mémoire sur la généralité de Rouen de D. Voysin de la Noiraye*, Paris, Hachette, 1913.

16 DUGAST-MATIFEUX C., *op. cit.*

17 Pour le mémoire sur l'Anjou et le Maine, voir MARCHEGAY P., *Archives de l'Anjou, Recueil de documents et mémoires inédits sur cette province*, Angers, Labussière, 1843, p. 121-181. Pour la Touraine, MOURAIN DE SOURDEVAL C., *Rapport au roi sur la province de Touraine, par Charles Colbert de Croissy, commissaire départi en 1664, publié d'après le manuscrit de la Bibliothèque impériale*, Tours, Mame, 1863.

18 À ces provinces de l'Ouest, il faut ajouter des mémoires sur les généralités de Bourges, de Moulins et sur la Champagne.

19 Cf. BnF, Fonds Colbert, Cinq-Cents, ms. 122, *Rapport sur les ports de Picardie et Normandie et sur quelques affaires de commerce*, Louis-Nicolas de Clerville, 1664.

20 Sur les débats généraux autour de la nécessité de construire ou d'aménager des ports et arsenaux militaires, voir DESSERT D., *La Royale. Vaisseaux et marins de Louis XIV*, Paris Fayard, 1996. Sur le cas particulier de Rochefort, voir ACERRA M., *Rochefort et la construction navale française, 1661-1815*, Paris, Librairie de l'Inde, 1993.

a pour mission d'inspecter l'organisation des garde-côtes en 1665 et en tirera un tableau général remis au ministre quelques temps plus tard²¹. Un dénombrement général des navires engagé en avril 1664 témoigne clairement lui aussi d'une double volonté de connaissance des potentialités commerciales et maritimes du royaume et d'un possible usage militaire des bateaux²². Ce dénombrement précède de peu la série de *Procès-verbaux de visites des ports* demandés aux officiers royaux de tout le littoral au printemps 1665²³. Dans toutes ces observations des littoraux, de leurs habitants, de leurs activités et de leurs protections, la Bretagne est évidemment attentivement décrite.

Colbert sait aussi que pour réformer le pays ou faire exécuter les ordres royaux, il lui faut une claire connaissance des hommes qui, dans les provinces, servent le roi. De cette idée force naissent les questionnaires sur les parlementaires dès 1663²⁴ mais aussi les enquêtes sur les offices de 1665²⁵. Derrière une volonté – finalement abandonnée – d'en finir avec la vénalité des offices et de décharger l'État royal des contraintes qu'elle produit, Colbert cherche aussi à connaître les imbrications des pouvoirs locaux, les chevauchements de responsabilités, les marges de progression ou d'incertitude du pouvoir des uns ou des autres. Le grand dénombrement des officiers du royaume demandé aux trésoriers de France le 10 mai 1665 est un outil qui permet d'aboutir aux édits de décembre de la même année fixant un prix maximum pour les charges et vise sans doute à estimer le coût d'une éventuelle suppression des offices (ou au moins d'une réduction de leur nombre²⁶).

21 Le manuscrit intitulé « Carte générale de la côte de Bretagne » est conservé au Service historique de la défense à Vincennes, ms. SH 85.

22 BnF, Fonds Colbert, Cinq Cents, ms. 199.

23 SHD Vincennes, ms. 48.

24 AUBERT, G., « L'enquête de Colbert sur les magistrats : une source pour connaître les "hommes du roi" dans les Parlements? », in LE MAO, C., *Hommes et gens du roi dans les parlements de France*, actes du colloque de Bordeaux 3, mars 2010, Bordeaux, *MSHA*, 2011, p. 17-28.

25 Voir par exemple BLANQUIE C., *Une enquête de Colbert en 1665. La généralité de Bordeaux dans l'enquête sur les offices*, Paris, L'harmattan, 2012 ou encore BLANQUIE C., « Les Chambres des comptes dans l'enquête de 1665 », D. LE PAGE (dir.), *Contrôler les finances sous l'Ancien Régime. Regards d'aujourd'hui sur les Chambres des comptes*. Paris, CHEFF, 2007, p. 325-342.

26 DOYLE W., « Colbert et les offices », *Histoire, Économie, Société*, 19, 2000/4, p. 469-480.

De cette volonté de saisie du territoire et des hommes proviennent aussi, indirectement, les renseignements multipliés sur la noblesse du royaume que l'on veut mettre plus clairement au service de la monarchie, dont on veut écarter les usurpateurs pour des raisons fiscales mais dont on souhaite aussi modérer les libertés locales et les exactions possibles. Cette volonté et ces inquiétudes aboutissent à la réformation générale de la noblesse du royaume entre 1668 et 1672²⁷.

À côté de ces grandes enquêtes, Colbert met aussi au travail des équipes de collaborateurs qui, sous l'autorité d'Henri Pussort, son oncle, examinent avec une extrême attention, les archives du gouvernement comme celles des cours souveraines, qui synthétisent, classent et clarifient les données du droit, analysent les recueils de jurisprudence, sous-pèsent les différences entre les provinces et les évolutions historiques afin de produire des codes qui serviront ensuite de cadre rigoureux aux fonctionnements du gouvernement monarchique et à l'établissement de son ordre aux quatre coins du royaume. À l'ordonnance sur la procédure civile, le « code Louis » en 1667, succèdent l'ordonnance des Eaux et Forêts en 1669, puis l'ordonnance criminelle en 1670 et l'ordonnance sur le commerce (le « code Savary ») en 1673, l'ordonnance de la Marine en 1681²⁸ et enfin le « Code Noir » en 1685. Ces grandes opérations de refonte administrative vont parfois de pair avec une réformation concrète sur le terrain : ainsi pour les Eaux et Forêts, pour lesquelles le principe d'une réformation générale est adopté en octobre 1661. En Bretagne, cette réformation, menée par des officiers des cours souveraines, aura lieu en 1664-1665. Dix ans plus tard, la réformation générale des domaines du roi s'inscrit dans la même volonté de remise en ordre²⁹.

La méthode colbertienne est rigoureuse et presque systématique : elle associe des enquêtes menées partout dans le royaume par des commissaires du roi, des mises à plat et des synthèses juridiques qui aboutissent à une série de grandes ordonnances législatives qui restent en vigueur au prix de menus aménagements jusqu'à la fin de l'Ancien Régime et à des réformations qui, sur le terrain, permettent de réorganiser et de surveiller les fonctionnements administratifs

27 Sur cette réformation de la noblesse en Bretagne, voir MEYER J., *La noblesse bretonne au XVIII^e siècle*, Paris, SEVPEN, 1966.

28 Pour la Bretagne, une seconde ordonnance générale est prise en 1689.

29 Réformation réalisée dans la province par des commissaires choisis parmi les officiers de la Chambre des comptes entre 1678 et 1686.

et les individus qui s'y emploient selon les préconisations nouvelles. Il y a là, bien plus que jamais auparavant, une saisie véritable du royaume par la monarchie. Et la Bretagne, quels que soient par ailleurs ses privilèges et ses libertés, n'y échappe pas.

Les résultats ne sont sans doute pas toujours à la hauteur des espérances. Les grandes réformes laissent apparaître bien des incertitudes et dans les enquêtes des commissaires du roi, les réponses des agents locaux du pouvoir sont parfois incomplètes, imprécises ou décevantes. La circulaire de 1664 n'est appliquée que dans quelques provinces mais la majorité du royaume y échappe. La tentative de dénombrement des navires en cette même année 1664 laisse planer de nombreuses incertitudes et l'on peut douter que tous les bâtiments de commerce du royaume y aient été réellement recensés. Les réponses au courrier de 1665 réclamant des procès-verbaux de visite des ports sont lacunaires : si le dossier conservé aux Service historique de la Défense à Vincennes contient quarante-sept réponses, il mentionne aussi une quinzaine de lacunes. Pour la seule province de Bretagne manquent ainsi les ressorts de Saint-Brieuc, Lesneven, Brest, Châteaulin, Concarneau, Belle-Île et Nantes. Les idées de réforme et de suppression des offices ne sont pas appliquées, elles non plus.

Reste que ces deux premières décennies du gouvernement personnel de Louis XIV sont celles d'un prodigieux élargissement des connaissances et des outils de gestion du royaume par Louis XIV et ses agents. En Bretagne, le rapport de Charles Colbert de Croissy est, de toute évidence, l'un des documents les plus complets dont on dispose encore aujourd'hui et une synthèse précieuse pour le roi et ses ministres. Il est à mettre en lien avec d'autres documents statistiques élaborés dans les bureaux ministériels et qui, peu à peu, concentrent toutes les informations disponibles sur la province comme le *Livre des cartes particulières de la province de Bretagne* compilé et complété peu à peu dans les années 1660³⁰.

Cette vague de développement de la statistique descriptive du royaume se ralentit dès le début des années 1670 avec la reprise des grandes guerres, à la fois parce que le gouver-

30 Il en existe au moins deux manuscrits, légèrement différents. L'une à la Bibl. mun. de Poitiers (ms. 337), l'autre au Service historique de la Défense à Vincennes, Dépôt des cartes et plans, ms. SH 202. De nombreux détails laissent penser que Croissy en a utilisé les versions qui existaient alors et qu'il les a aussi alimentées.

nement royal n'en a plus le temps, les moyens ou la volonté, mais aussi peut-être parce qu'il considère qu'il dispose désormais d'une connaissance suffisante du territoire.

LES TOURNANTS DE LA FIN DU XVII^e SIÈCLE

Quelques décennies plus tard, le mémoire de Béchameil de Nointel est le produit de temps bien différents. Les années 1690 sont à la fois celles d'une brève apogée politique et militaire de la puissance française, d'un début de repli face à une large coalition européenne et de crises et de famines sans précédent en 1693-1694.

Le gouvernement du royaume a été considérablement transformé et consolidé depuis deux décennies. L'action rigoureuse des conseils, des maîtres des requêtes et de secrétaires d'État efficaces, le contrôle sur les Parlements et sur les États provinciaux, l'accroissement et la normalisation de l'autorité administrative des intendants, le développement d'une gigantesque force militaire, le renforcement – dans les difficultés – du budget de l'État, la réduction à l'obéissance des élites et des corps intermédiaires qui profitent aussi du système fisco-financier, sont autant d'éléments qui font que le royaume de la fin du siècle n'est plus celui du jeune roi des années 1660. L'appareil d'État a engagé une mue et une consolidation sans précédent³¹. Nous sommes bien au cœur du règne encore triomphant du Roi-Soleil.

Le souverain occupe le trône depuis près d'un demi-siècle et gouverne effectivement depuis plus de trente ans. La première génération de ses ministres a entièrement disparu : Colbert est mort en 1683, son fils, Seignelay, en 1690, son frère, Croissy, en 1696, Le Tellier en 1685, Louvois en 1691. Mais Louis XIV a su renouveler les hommes et après les confrontations entre les clans Colbert et Le Tellier, vient le tour des Pontchartrain qui partagent les postes ministériels avec les héritiers des précédents. Certains auteurs y voient la garantie d'un contrôle royal encore plus solide³² sur des ministres qui n'accumulent plus de prérogatives aussi variées que leurs prédécesseurs et qui sont désormais souvent plus jeunes et moins expérimentés que le monarque.

Mais le roi est aussi un roi vieillissant³³, déjà plusieurs fois grand-père et qui, au milieu de l'urgence des combats,

31 Pour une vision de synthèse, voir entre autres, CHALINE O. *Le règne de Louis XIV*, Paris, Fayard, 2005, et à l'échelle bretonne : CHALINE O., « Louis XIV et deux millions de Bretons », dans *Bulletin et Mémoires de la SAHIV*, 2007, t. CXI, p. 131-160.

32 C'est le cas entre autres de J.-C. Petitfils et, dans une certaine mesure, de T. Sarmant, de J. Cornette ou d'O. Chaline.

33 Quoique les marques réelles de ce vieillissement ne se fassent sentir que beaucoup plus tard, dans la première décennie du

des nécessités financières du royaume et des drames que subissent ses habitants, doit parfois songer à assurer l'avenir et se préoccuper de la formation de ses successeurs.

Le grand dauphin, Monseigneur, né en 1661 a reçu une éducation soignée encadrée par le duc de Montauzier et Bossuet. Dans les années 1680, Louis XIV l'a peu à peu fait entrer dans certains conseils et il y a un accès systématique à partir de 1691. Mais il faut aussi s'occuper de l'éducation des petits-enfants du roi, le duc de Bourgogne, le duc d'Anjou et le duc de Berry, et c'est au duc de Beauvillier que Louis XIV confie la charge de gouverneur de ses trois petits-fils à partir de 1689.

Possessionnés dans les riches terres de la Beauce, les Beauvillier sont des nobles anciens qui jouent un rôle grandissant à la cour et auprès du roi. François de Beauvillier (1607-1687), fidèle au jeune roi pendant la Fronde, fut premier gentilhomme de la Chambre du roi à partir de 1649. C'était un militaire valeureux, pair de France en 1663, gouverneur du Havre et homme de lettres, membre de l'Académie française, protecteur d'artistes et jouissant de la confiance et d'une réelle proximité avec Louis XIV. Son fils, Paul (1648-1714), a épousé en 1671 Henriette-Louise Colbert, fille du ministre alors tout puissant, intégrant ainsi le large clan familial ministériel et lui apportant le prestige de la vieille aristocratie. Il récupère en 1680 la charge de premier gentilhomme de la Chambre qu'occupait son père et devient chef du conseil royal des finances en 1685 avant d'être choisi comme gouverneur du duc de Bourgogne puis, surtout, en 1691, d'accéder au rang de ministre d'État et au Conseil d'en haut, le plus restreint et le plus important des conseils. Les Beauvillier sont avec les Villeroy les seuls membres de l'aristocratie ancienne qui se maintiennent au cœur des conseils royaux.

Au Conseil comme dans ses fonctions de gouverneur du duc de Bourgogne, Beauvillier est un dévot – proche de Madame de Maintenon – souvent vu comme pacifiste (ou du moins partisan de concessions militaires et diplomatiques pour obtenir une paix qui soulagerait les peuples), mais aussi un adepte de réformes politiques et administratives. Auprès de lui, Fénelon est choisi comme précepteur du jeune duc et l'abbé Claude Fleury, brillant esprit, helléniste, historien et pédagogue, comme sous-précepteur. Le petit cercle est souvent proche du duc de Saint-Simon et

du duc de Chevreuse³⁴ et constitue une sorte de noyau intellectuel réfléchissant discrètement à des politiques alternatives à celles de Louis XIV. Fénelon, trop engagé dans les querelles religieuses du temps, est écarté de l'entourage du duc de Bourgogne dès le milieu des années 1690 mais le jeune duc restera très longtemps en contact étroit et presque chaleureux avec ceux qui l'ont formé.

C'est de cette réflexion pour l'éducation du jeune prince que proviennent les mémoires d'intendants de 1697-1698. L'idée naît probablement dès le début des années 1690 et sans doute la terrible famine de 1693-1694³⁵ a-t-elle contribué à sa réalisation ou l'a-t-elle accélérée. Il s'agit, pour la petite équipe autour de Beauvillier, de requérir des intendants des mémoires de synthèse présentant au jeune prince l'état du royaume qu'il devra diriger. Pour cela, des questionnaires-type sont rédigés et accompagnés probablement d'un modèle de mémoire et d'une lettre circulaire³⁶. Beauvillier, chef du conseil des finances et ministre d'État, connaît suffisamment les fonctionnements de l'État monarchique et les outils dont dispose le gouvernement pour adapter et affiner les questionnaires. Il sait aussi scruter la mémoire administrative de la monarchie qui n'a pas oublié les projets de Colbert en 1663-1664. À l'issue de diverses études préparatoires et d'esquisses, l'enquête finale de 1697-1698 ne reproduit pas purement et simplement les demandes de Colbert. Les visions des hiérarchies sociales, celles des structures politiques et surtout celles des mécanismes économiques diffèrent sensiblement. Mais, avec trente ans de décalage, l'enquête souhaitée par Beauvillier s'inspire néanmoins de celle de Colbert et l'a utilisée : la parenté entre les deux sources est souvent manifeste. Cette enquête générale n'a bien sûr pas été menée sans l'aval et l'avis du monarque lui-même et les nombreuses réutilisations qui ont été faites des mémoires des intendants

34 Chevreuse est aussi le beau-frère de Beauvillier puisqu'il a lui aussi épousé une fille de Colbert : Jeanne-Marie.

35 LACHIVER M., *Les années de misère. La famine au temps du Grand Roi (1680-1720)*, Paris, Fayard, 1991.

36 Sur toute cette lente maturation du projet, voir GILLE B., *Les sources statistiques de l'histoire de France. Des enquêtes du XVII^e siècle à 1870*, Paris-Genève, 1964 et ESMONIN E., *Études sur la France des XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris, PUF, 1964. Les mémoires des intendants, dont on a vite saisi l'intérêt, ont été publiés en partie dès le XVIII^e siècle et, de façon systématique, sous l'impulsion du CTHS depuis 1975. Une introduction générale a été publiée en 1975 : TRÉNARD L., *Les mémoires des intendants pour l'instruction du duc de Bourgogne (1698). Introduction générale*, Paris, CTHS/Bibliothèque nationale, 1975. Depuis cette date, près de 20 mémoires ont été publiés ou réédités.

xviii^e siècle : Louis XIV est un homme extrêmement solide et résistant parmi ses contemporains du xvii^e siècle!

signalent bien qu'une fois parvenus à Versailles, ils ont souvent circulé dans les milieux ministériels.

L'une des différences essentielles entre les demandes de 1663-1664 et les mémoires de 1697-1698 réside cependant dans l'accueil qui leur est fait par les intendants. Alors qu'en 1664, la demande de Colbert est un échec puisque moins de dix mémoires ont sans doute été rédigés, en 1698, la quasi-totalité des intendants du royaume (trente sur trente et un à l'exception du Roussillon) ont répondu très vite. Ces réponses assez rapides manifestent d'une part l'efficacité du travail des intendants et, d'autre part, la force des injonctions du gouvernement face auxquelles il n'est plus question de traîner les pieds ou de résister. Le roi a saisi son royaume et la machine administrative sait désormais se faire obéir et rassemble rapidement et assez efficacement une masse considérable d'informations.

DES AUTEURS BIEN DIFFÉRENTS

■ Si les deux mémoires présentent des points communs et des ressemblances, s'ils relèvent d'une même volonté de connaissance du royaume de la part du pouvoir royal, ils diffèrent par leurs contextes de réalisation, par les thèmes d'interrogations suggérés, par leurs formes et surtout par leurs auteurs.

CHARLES COLBERT

En 1665, Charles Colbert est encore un personnage secondaire dans l'organigramme général des pouvoirs d'État dans le royaume. Frère cadet du ministre le plus influent, il n'est pas pour autant un personnage insignifiant. Né en 1629³⁷, pourvu d'une solide éducation chez les Jésuites puis à l'université d'Orléans, il a déjà derrière lui une dizaine d'années de service au plus haut niveau. Intendant d'armée dans l'expédition malheureuse de Naples en 1654, il a ensuite acquis une charge de conseiller au parlement de Metz puis a été nommé par l'entremise de son frère aîné auprès de Mazarin, intendant en Alsace en 1655.

Le poste est loin d'être une sinécure puisque l'Alsace n'est rattachée au royaume de France que depuis les traités de Westphalie en 1648 et Croissy est le premier intendant d'une région dévastée par la guerre de Trente Ans et où il se trouve face à des populations et des institutions qui relèvent beaucoup plus du monde germanique que de

l'espace français³⁸. Comme intendant d'Alsace, Croissy est donc confronté à la fois aux questions militaires liées à la frontière et aux suites de la guerre, à l'encadrement d'une province non francophone aux habitudes politiques fort différentes de celles du royaume et aux questions diplomatiques. En 1657, il est à Francfort avec Hugues de Lionne, en 1660 à Vienne pour discuter avec l'empereur Léopold puis il participe aux négociations de la paix d'Oliva avant d'être envoyé en mission à Rome. C'est à partir de l'Alsace que Croissy se forme aux relations internationales et sa compétence dans la diplomatie internationale lui vaudra d'exercer – efficacement – de 1679 à 1696 la charge de secrétaire d'État aux affaires étrangères au cœur des grandes guerres du royaume.

En parallèle, Croissy est conseiller puis président au Parlement de Metz, mais aussi président du conseil souverain d'Alsace, ce qui lui apporte une connaissance évidente des milieux des parlements et de la haute magistrature. C'est aussi en Alsace qu'il commence à côtoyer Armand-Charles de La Porte de La Meilleraye, le duc de Mazarin, gouverneur de la province à partir de 1661 mais aussi lieutenant général en Bretagne, auprès duquel il voyage en 1665³⁹.

Au cours de ses années formatrices, le jeune Charles Colbert, informateur privilégié et serviteur dévoué de la politique de son frère aîné, est aussi chargé de rédiger divers mémoires de synthèse qui illustrent à merveille les méthodes de gouvernement du ministre. Il lui adresse ainsi au cours de son séjour dans l'est de la France des mémoires volumineux détaillant la situation de l'Alsace, de la Lorraine et du Barrois ou encore des Trois-Évêchés.

Au printemps 1663, à 34 ans mais déjà armé d'une expérience solide, Colbert de Croissy est rappelé d'Alsace, nommé maître des requêtes, puis envoyé comme intendant de la généralité de Tours, vaste territoire regroupant la Touraine, l'Anjou et le Maine. Dans ces provinces de l'Ouest intérieur, il complète une formation administrative plus classique mais son frère aîné l'utilise encore à d'autres missions. En août 1663, il est choisi, de toute évidence sur

38 LIVET G., *L'intendance d'Alsace sous Louis XIV (1648-1715)*, Paris, PUF, 1956. Les landgraviats de Haute et de Basse-Alsace qui appartenaient aux Habsbourg sont passés au roi de France en 1648. Mais le roi n'est que « protecteur » de la Décapole (ligue de dix républiques urbaines) qui sera définitivement dissoute et unie à la France en 1679, tandis que Strasbourg reste une ville libre d'empire jusqu'en 1681.

39 Sur le duc de Mazarin en Alsace, voir LIVET G., *Le duc de Mazarin, gouverneur d'Alsace (1661-1713), Lettres et documents inédits*, Strasbourg, Institut des Hautes études alsaciennes, 1954.

la suggestion de son frère, comme commissaire du conseil aux États de Bretagne, chargé de présenter les demandes de subsides du monarque. La correspondance qu'il entretient alors avec son frère montre la surveillance étroite de l'aîné envers le cadet mais aussi les conseils de prudence qu'il lui prodigue⁴⁰. Ce premier séjour en Bretagne achevé, Charles Colbert part immédiatement en Poitou avec une commission pour en rédiger une description selon l'instruction générale établie par le ministre quelques semaines auparavant mais aussi pour s'occuper de la répartition des tailles. Arrivé à Poitiers en octobre 1663, il y fait fonction d'intendant, car son prédécesseur, Claude Pellot, nommé intendant à Bordeaux, est sur le départ⁴¹. Croissy profite en Poitou des informations fournies par son frère, Nicolas Colbert, évêque de Luçon, preuve de l'intérêt des réseaux familiaux. Il y reste quelques mois, jusqu'au printemps 1664⁴² et rentre ensuite à Tours où il rédige à nouveau un rapport sur les généralités dont il est chargé après les avoir attentivement visitées⁴³.

Revenant une seconde fois en Bretagne comme commissaire du conseil aux États de 1665 qui se tiennent à Vitré, Croissy est donc un homme d'expérience. Proche confident de son frère et serviteur dévoué, intendant de province depuis huit ans, ayant passé une bonne partie des deux dernières années à parcourir les provinces limitrophes de la Bretagne pour y rédiger les mémoires que son frère attend de lui, il est de toute évidence l'homme de la situation. La rédaction d'un mémoire, même s'il comporte en Bretagne une dimension maritime et littorale qui n'existait pas dans les provinces précédentes, n'est pas une nouveauté pour lui. Au contraire, c'est presque devenu un exercice habituel depuis quelques années. Le rapport sur la Bretagne est le quatrième qu'il rédige depuis 1657⁴⁴.

40 Voir, par exemple, la lettre datée du 10 août 1663 où il lui écrit : « Je ne sçay sur quel fondement vous m'avez demandé une commission du grand sceau. Il faut donc vous contenter du pouvoir que vous avez ». DEPPING G.-B. *Correspondance administrative sous le règne de Louis XIV*, t. I, *États provinciaux – Affaires municipales et communales*. Paris, Imprimerie nationale, 1850, p. 471.

41 Cf. DUGAST-MATIFEUX C., *op. cit.*, 1865, p. I-XXIX. Pellot est aussi un fidèle de Colbert qu'il sert également en Normandie et en Guyenne.

42 Il en profite aussi pour s'y marier en janvier 1664

43 Cf. LEBRUN F., « Les grandes enquêtes statistiques des XVII^e et XVIII^e siècles sur la généralité de Tours (Maine, Anjou, Touraine) », *Annales de Bretagne*, 1965, t. 72/2, p. 338-345 et « Les intendants de Tours et de Poitiers aux XVII^e et XVIII^e siècles », *Annales de Bretagne*, 1971, t. 78/2, p. 287-305.

44 À lui seul, Charles Colbert de Croissy a rédigé la moitié des rapports que Colbert a reçus à l'époque. C'est dire, à la fois,

LOUIS BÉCHAMEIL DE NOINTEL

Le parcours social de la famille Béchameil est un modèle assez caractéristique du renouvellement des origines des hommes au service de la monarchie au cours des XVI^e et XVII^e siècles, il est un exemple presque classique de familles de moyenne bourgeoisie marchande urbaine, s'élevant par le monde des financiers, passant peu à peu dans les offices, puis atteignant les charges proches du conseil royal. Avec quelques décennies de décalage, et sans s'élever aussi haut, l'ascension des Béchameil n'est pas sans rappeler celle des Colbert⁴⁵.

Dans la première moitié du XVII^e siècle, le grand-père, Jean Béchameil, était marchand libraire à Rouen, époux d'une demoiselle Marie Pineau, originaire d'Orléans, fille d'élu – un officier de finance – à Dreux et beau-frère d'un avocat⁴⁶. On retrouve bien là les milieux sociaux et professionnels caractéristiques des bourgeoisies urbaines du bassin parisien et les alliances étendues à quelques villes peu éloignées mais volontiers attirées par la capitale. Les *Dossiers Bleus*, recueils généalogiques du cabinet des Titres de la Bibliothèque Nationale, rapportent qu'une faillite l'aurait incité à quitter Rouen pour Paris et s'y lancer dans la finance⁴⁷. Le gouvernement de Richelieu, l'entrée progressive de la France dans la guerre de Trente Ans entre 1630 et 1635 sont une sorte d'âge d'or pour nombre de ces traitants qui, prenant à ferme les nouveaux impôts et taxes ou s'engageant dans les « partis » qui prêtent et avancent de l'argent à la monarchie, accumulent vite des fortunes considérables au milieu de la misère des peuples⁴⁸.

Le grand-père laisse deux fils qui deviennent eux aussi des financiers reconnus et importants : Louis, père de notre auteur, commence sa carrière en Normandie en prenant à ferme des taxes sur les boissons, sur les anoblis puis surtout sur les forêts. Il devient ensuite receveur général des finances

combien le ministre n'a pas encore su trouver des agents dignes de sa confiance pour ces missions et combien son jeune frère est un homme indispensable pour lui.

45 Sur l'ascension des Colbert, BOURGEON J.-L., *Les Colbert avant Colbert*, Paris, PUF, 1973.

46 Par cette alliance, les Béchameil manifestent sans doute déjà une situation sociale enviable car les Pineau (et les Colas, famille de l'arrière-grand-mère maternelle de notre intendant) prétendent à la noblesse à Orléans et occupent déjà des charges de justice ou de finance de bon niveau dans la seconde moitié du XVI^e siècle.

47 BnF, Cabinet des titres, dossiers bleus, 79.

48 Sur ce monde des financiers et sur le système fisco-financier du XVII^e siècle, voir BAYARD F., *Le monde des financiers au XVII^e siècle*, Paris, Flammarion, 1988 et DESSERT D., *Argent, pouvoir et société au Grand Siècle*, Paris, Fayard, 1984.

de la généralité d'Orléans, conseiller secrétaire du roi puis, approchant les cercles du pouvoir, secrétaire ordinaire du Conseil d'État et direction des finances et surintendant général de la maison et des finances du duc d'Orléans. Ce parcours lui apporte à la fois la richesse, la noblesse (en 1659), les terres (il achète en 1670 le marquisat de Nointel dans le Beauvaisis) et une certaine respectabilité. Surtout, Louis Béchameil réussit une très intelligente construction professionnelle et familiale. D'abord parce qu'il se met en retrait suffisamment tôt des affaires purement financières pour privilégier les charges d'État et faire quelque peu oublier le discrédit qui frappe souvent les simples brasseurs d'argent. Ensuite, parce qu'il épouse au début de sa carrière Marie Colbert, une cousine du ministre, et qu'il entre ainsi dans un réseau familial solide qui accumule les fonctions de pouvoir dans les années 1660. Désormais, les Béchameil sont clairement identifiés comme des membres du clan Colbert. Enfin, il sait remarquablement marier ses enfants. Notre auteur épouse la fille d'un président à la Chambre des comptes, Madeleine Hyacinthe Le Ragois de Brissonvilliers, mais surtout sa première sœur, Madeleine, épouse Nicolas Desmaretz, neveu du grand Colbert, qui deviendra lui aussi contrôleur général des finances de 1708 à 1715⁴⁹, tandis que la seconde, Marie-Louise s'unit en 1692 à Artus Timoléon de Cossé-Brissac, héritier d'une grande famille noble qui joue un rôle fondamental en Bretagne depuis la fin du xvr^e siècle⁵⁰.

Fortune et liens familiaux solides et diversifiés permettent à Louis II Béchameil de quitter définitivement le monde des financiers (qu'il connaît néanmoins très bien) pour intégrer pleinement celui des grands serviteurs de la monarchie. Né en 1649, le futur intendant de Bretagne suit une carrière assez classique : conseiller au Parlement de Paris, il devient maître des requêtes à 25 ans en 1674 puis est envoyé une première fois en Bretagne en 1679 comme

49 Cela renforce l'intégration des Béchameil au clan Colbert mais n'a probablement guère servi la carrière de notre auteur, car Nicolas Desmaretz subit une mise à l'écart politique dans les années 1680. Un des frères de Nicolas Desmaretz, Vincent, retrouve néanmoins Béchameil en Bretagne en devenant évêque de Saint-Malo en 1702. Mais leurs rapports ne semblent pas très bons.

50 Petit-fils du lieutenant-général François de Cossé-Brissac, Artus fait partie de la branche cadette de la famille. Mais la mort de son cousin, Henri de Cossé-Brissac, en 1698 marque la fin de la branche aînée et fait de lui l'héritier et le chef de nom et d'armes de la famille. Le mariage de 1692 n'en est que plus intéressant encore.

commissaire extraordinaire pour y inspecter et vérifier les titres et archives de la Chambre des comptes dans le cadre de la réformation générale du Domaine royal, mais aussi dans le but de découvrir les mécanismes de réalisation de fausses pièces utilisées lors de la réformation de la noblesse dans la province. Il y reste jusqu'en septembre 1680 quand il est nommé intendant à Tours. En 1689, il change d'intendance pour passer en Champagne. Il revient en Bretagne comme intendant de la province en février 1692. L'homme est réputé sérieux et très compétent en matière financière, intraitable pour maintenir les droits du roi et sa nomination en Bretagne tient probablement à la connaissance qu'il en avait acquise une dizaine d'années plus tôt.

Après le bref séjour de Pomereu depuis 1689, Béchameil est le premier intendant qui reste longuement en Bretagne et on lui doit une bonne partie de l'organisation des services dans la province. Intendant dans une « province frontière » en temps de guerre, Béchameil se charge d'assurer les moyens de la mobilisation et de la protection du littoral ; il agit aussi – retrouvant des dossiers déjà traités en 1680 – pour prolonger la réformation de la noblesse en examinant entre 1693 et 1705 quelque 350 dossiers de noblesse contestée⁵¹. Il s'attache à l'une des missions fondamentales des intendants dans les provinces qui est la surveillance des administrations municipales (en particulier de leur revenu), met en place, au prix d'hésitations et de retours en arrière, un premier réseau de subdélégués qui quadrillent le territoire breton et informent l'intendant et doit, à partir de 1695, établir les modalités de levée en Bretagne de la capitation, impôt nouveau à laquelle la province est assujettie comme le reste du royaume. Cette dernière charge lui valut en 1695 et 1697 deux sessions d'États délicates alors que celle de 1693 avait été relativement calme. Cela explique sans doute qu'il détaille attentivement le fonctionnement de l'institution dans son mémoire. Mais il ne s'intéresse pas aux États en tant que tels ou en tant que modèle politique théorique : sa préoccupation est très clairement de donner aux agents du roi qui lui succéderont les clés de compréhension de l'institution pour obtenir ce qu'ils en attendent. Curieusement, cependant, son rapport ne détaille pas les pouvoirs des procureurs-généraux syndics et des trésoriers des États avec lesquels pourtant il a régulièrement maille à partir lors du rétablissement de la capitation entre 1701 et son départ en 1705.

51 Cf. MEYER J., *op. cit.*, t. 1, p. 48.

Les dernières années de son intendance bretonne sont politiquement difficiles. Béchameil, « boutonné un peu plus haut qu'il n'est ni nécessaire, ni utile » selon le mot du premier président du Parlement, Le Febvre de la Faluère, s'est aliéné peu à peu nombre d'hommes de pouvoir dans la province : l'auteur de ce jugement, mais aussi son successeur, M^r de Brillhac, à partir de 1703, le maréchal d'Estrées, commandant en chef avec lequel il devrait coordonner l'action de la monarchie durant les sessions des États, bon nombre d'agents de ces mêmes États et de nobles importants mais aussi quelques évêques dont son parent, Vincent Desmaretz, à Saint-Malo ou encore Louis de Coëtlogon à Saint-Brieuc dont la famille est des plus influentes en Bretagne. L'homme semble isolé dans les derniers temps de son séjour breton mais il n'en reste pas moins un témoin remarquable et perspicace de la situation locale comme en témoigne son mémoire⁵².

Quelle que soit la connaissance que Croissy ou Béchameil aient eu de la Bretagne – et on a vu qu'elle n'était pas insignifiante –, aucun des deux hommes n'a rédigé seul son rapport : ils ont utilisé des collaborateurs, des informateurs, des rapports préalables et des relais locaux divers.

COLLABORATEURS ET INFORMATEURS

Les conditions de rédaction des deux textes sont évidemment différentes puisque celui de Croissy est le compte rendu du voyage d'inspection d'un commissaire de passage tandis que Béchameil, installé à demeure à Rennes depuis cinq ans, bénéficie de l'aide de quelques collaborateurs à l'intendance et des documents et archives qu'il utilise au quotidien dans sa charge d'intendant. La différence de statut et de condition des auteurs explique aussi la différence des textes.

On est mal renseigné sur les conditions du voyage de Croissy. Lui-même dans son texte n'en parle presque jamais. Mais il faut insister sur un point fondamental et trop peu souligné jusqu'à aujourd'hui : ce trajet breton n'est pas seulement celui de Charles Colbert, c'est d'abord celui du lieutenant général, Armand-Charles de La Porte de La Meilleraye, duc de Mazarin, et Charles Colbert, « conseiller du Roy en ses conseils, maistre des requestes ordinaire de son hostel, commissaire député par Sa Majesté pour la tenuë des Estats » n'est certainement pas au premier plan.

52 Sur l'action de Béchameil en tant qu'intendant, voir FRÉVILLE H., *L'intendance de Bretagne (1689-1790)*, t. I, Rennes, Plihon, 1953, p. 71-107.

L'association des deux hommes est compliquée. En prestige et en dignité, le lieutenant général occupe évidemment la première place et c'est lui que l'on reçoit, que l'on salue et que l'on honore ; le maître des requêtes ne vient qu'en second. Dans la proximité du pouvoir, c'est pourtant bien Charles Colbert qui porte le regard presque direct du roi. Aux fastes du lieutenant général, auréolé de son titre et de sa fortune récente, porté par le souvenir de son père, le maréchal de La Meilleraye, lui-même inamovible lieutenant général de 1632 à 1664, répondent les appuis discrets mais solides du jeune frère du ministre. Les deux hommes sont jeunes, 33 et 35 ans en 1665, se connaissent déjà depuis leurs expériences alsaciennes, mais représentent deux âges différents de l'administration du royaume : le grand noble qui doit ses fonctions à son rang et le robin qui les acquiert par son mérite et son travail même si, dans le cas présent, Charles Colbert est évidemment aussi l'homme de confiance de son frère. La chevauchée de 1665 est d'abord celle d'un lieutenant général visitant sa province pour en dresser un état des milices garde-côtes et emmenant avec lui, au sortir des États de Bretagne, le commissaire député par le roi. Mais sans aucun doute, les chanoines, les sénéchaux ou les membres des municipalités qui reçoivent les visites ne sont-ils pas dupes des apparences du protocole : chacun sait que le commissaire du roi est le jeune frère du ministre. Et l'on s'efforce de faire la part des choses entre le protocole et les honneurs dus au lieutenant général et l'intérêt qu'il y a à ne pas déplaire au commissaire du roi⁵³.

D'ailleurs, le voyage n'est pas toujours commun. Croissy ne mentionne plus la présence du duc de Mazarin après le passage dans le Trégor et, de fait, les chemins des deux hommes se séparent. Le duc de Mazarin est à Landerneau quand Colbert est à Brest. Arrivé dans le pays vannetais, Croissy signale bien que le duc est aussi gouverneur à Quimperlé, Hennebont ou Port-Louis et c'est seulement dans cette dernière ville qu'il le retrouve ponctuellement. Tout se passe comme si le commissaire du roi s'émancipait au cours du voyage de la présence du lieutenant général dont il n'est plus question désormais.

Deux personnages de cette importance ne voyagent pas seuls. Mais les renseignements sont rares pour connaître leurs accompagnateurs. On sait qu'ils sont rejoints sur les côtes de Saint-Brieuc par le sieur Garouet de la Longraye.

53 C'est d'autant plus probable que nombre des personnes que Croissy rencontre étaient présentes aux États et qu'ils ont pu y juger de la réalité des rapports de pouvoir.

L'homme a été nommé quelques semaines plus tôt capitaine garde-côtes pour le diocèse de Saint-Brieuc. Il était présent aux États à Vitry et il est manifeste qu'il a, de toute urgence, fait en sorte que les postes soient gardés, que les responsables paroissiaux des garde-côtes soient présents et que l'ensemble donne aux visiteurs une impression de solidité d'organisation. L'opération semble réussie puisque le trajet sur les côtes de l'évêché de Saint-Brieuc est le seul que Croissy détaille précisément. Le sieur Garouet a accompagné et guidé les voyageurs jusqu'à Bréhat. Mais il leur a peut-être aussi laissé dans un rapport écrit un état suffisamment précis des garde-côtes que Colbert se serait ensuite contenté de recopier. Un peu plus loin, en Trégor, c'est le sieur du Rufflay de la Cornillière qui rencontre à son tour le lieutenant général et le maître des requêtes tout en avouant implicitement que l'organisation des garde-côtes n'est pas aussi avancée qu'elle ne l'est à Saint-Brieuc. Sans doute moins fier de l'œuvre non accomplie, il ne semble pas les accompagner longuement comme l'avait fait Garouet auparavant.

En quittant Tréguier pour Lannion, Colbert signale qu'il ne s'est pas donné la peine d'aller voir lui-même les petits ports de la côte, car il les sait déjà « de peu d'importance ». Mais il y envoie « les Sieurs de la Villejegu, Collin et autres experts » qui lui en rendent un « fidel rapport ». Ce sieur Collin est très probablement Pierre Collin, géographe et cartographe malouin⁵⁴. Dans les jours précédents, Croissy a attentivement visité et décrit les abords de l'île de Bréhat. Or, en 1666, deux cartes de Bréhat reprenant exactement les mêmes données sont réalisées par Pierre Collin : elles correspondent très certainement aux levées et aux travaux réalisés lors du voyage par le géographe. L'exemple montre que le voyage a été minutieusement préparé et que le commissaire du roi s'est entouré de personnes compétentes pour compléter ses propres observations. Mais c'est le seul cas de ce genre dans tout le trajet décrit.

Au-delà de ces exemples épars, il n'y a presque aucun renseignement sur l'entourage et les collaborateurs de Croissy lors de son voyage. On est mieux renseigné néanmoins sur ses interlocuteurs locaux. Croissy a préparé son voyage et s'appuie toujours sur les mêmes interlocuteurs qu'il cite et choisit en fonction d'une hiérarchie qui est aussi celle des villes traversées. Dans les villes épiscopales,

⁵⁴ Pierre Collin est membre d'une famille de marins, capitaines et armateurs de Saint-Malo dont l'un des membres, Guillaume Collin des Aulnais, sera aussi hydrographe à la fin du XVII^e siècle.

ce sont des dignitaires de la cathédrale ou des membres des chapitres qui le renseignent sur l'état du clergé et lui présentent un état général du diocèse. Mais hors de ces villes, le clergé local n'apparaît jamais. Les juges viennent ensuite. À Vannes et Quimper, la grande majorité des officiers des présidiaux sont présents tandis qu'ailleurs, ce sont les magistrats des sénéchaussées. Dans la majorité des cas, sénéchaux, alloués, lieutenant, procureurs du roi et très souvent greffiers sont interrogés et doivent montrer leurs registres. S'il n'y a pas de juges royaux, les juges des régaires, tribunaux des évêques, les remplacent (c'est le cas à Dol, Saint-Malo, Tréguier ou Saint-Pol)⁵⁵. Enfin, Croissy s'entretient avec les membres des municipalités. Mais il est difficile de savoir exactement lesquels car leurs noms et fonctions ne sont pas toujours directement cités.

À ce modèle général, il faut ajouter quelques cas particuliers. À Saint-Malo, c'est le gouverneur de la ville lui-même, le marquis de Coëtquen qui, de retour des États et au son du canon, accueille les visiteurs avec la noblesse locale et la municipalité en corps. À Brest, à l'inverse, Croissy ne cite même pas la municipalité et ne discute qu'avec les militaires : les marins avec lesquels il visite l'arsenal et le commandant de la garnison chez lequel il réside au château. De même à Port-Louis, où il retrouve le duc de Mazarin, Croissy ne fait aucun cas de la ville et ne s'intéresse qu'au port et à la rade. Dans la première partie du voyage, sur la côte nord de la province, la présence du duc de Mazarin explique que Croissy rencontre et évoque les capitaines garde-côtes. Mais on n'en fait plus mention ensuite. Dans les plus petites villes enfin ou dans les sites isolés, à Paimpol, à Roscoff ou à l'Aber Wrac'h, nous ne savons pas qui sont les interlocuteurs locaux. Incidemment, le texte évoque parfois les marins et matelots expérimentés interrogés ; ailleurs un fermier des devoirs ou un fermier des Domaines ; ailleurs enfin on nous parle des plaintes des habitants contre les nobles ou les municipalités sans que l'on sache comment elles ont pu parvenir jusqu'à ses oreilles.

De fait, le voyage de Croissy est significatif d'un état de la société et des pouvoirs qui met en avant une hiérarchie des dignités avant celle des fonctions. Les villes épiscopales sont clairement distinguées des autres et vues – à juste titre en

⁵⁵ À Quimper et à Vannes, les juges des régaires sont aussi interrogés, car leurs ressorts portent sur tout ou partie des cités mais ils sont clairement présentés en position secondaire face aux présidiaux. La situation est plus délicate à Saint-Brieuc où les juges royaux n'ont presque pas de ressort dans la ville et où le tribunal de l'évêque est en position dominante.

Bretagne – comme des centres administratifs rayonnant sur leur arrière-pays. Le clergé l’emporte en dignité sur tous les autres ordres mais les juges royaux (eux-mêmes hiérarchisés entre présidiaux et sénéchaussées) prennent le pas sur les juges des évêques. Les villes avec municipalités se distinguent à leur tour de celles qui n’en ont pas. Pourtant, il arrive que cet idéal de hiérarchisation doive être bouleversé. À Brest, le poids des militaires fait qu’on oublie la ville. À Saint-Malo, l’importance du commerce et la puissance de la municipalité font qu’on ne peut pas traiter la ville comme n’importe quelle autre cité épiscopale. À lire Croissy, ce n’est pas ici le pouvoir de l’évêque qui ordonne et soumet la ville comme il le fait à Dol ou à Tréguier, mais bien l’omniprésence du monde du négoce qui impose sa réalité et sa force au gouverneur comme au seigneur évêque.

Le procès-verbal de visite de Croissy laisse deviner la façon dont le pouvoir monarchique recueille les informations et écoute les sujets. Le voyage a été manifestement bien préparé et la session des États à Vitré quelques semaines plus tôt en a probablement été l’occasion. Lors de son voyage, Croissy ne rencontre aucun évêque mais bon nombre des chanoines, des magistrats, des procureurs-syndics des villes qu’il croise étaient présents aux États : il est évident que des contacts ont été pris, que des annonces ont été faites, des demandes présentées. Les chanoines de Dol, pourtant visités parmi les premiers, ont ainsi eu le temps de préparer des documents récapitulants les prétentions de l’évêque. Garouet de la Longraye, sur les côtes de Saint-Brieuc, rappelle aussi qu’il a reçu très peu de temps auparavant des ordres du duc de Mazarin qu’il s’est empressé de faire exécuter.

Cette tournée n’a donc rien d’une surprise ou d’un événement imprévu pour les responsables locaux qui s’y sont probablement préparés. Seules quelques étapes semblent poser problème et se traduire par de vifs rappels à l’ordre, à Châteaulin, par exemple, pour une ville qui n’a pas de représentants aux États que Croissy aurait pu rencontrer précédemment.

Le commissaire du roi reçoit dans son voyage un certain nombre de documents que lui remettent ses interlocuteurs. Il rédige aussi des procès-verbaux particuliers (à Pontorson ou à Brest par exemple) qui ne sont pas joints à son rapport et que, malheureusement, nous n’avons pas pu retrouver. La coïncidence entre la visite de l’île de Bréhat, la présence de Pierre Collin dans la suite de Croissy et la réalisation par celui-ci des deux cartes de l’île en 1666 montrent que le voyage est aussi l’occasion de levées cartographiques précises qui seront concrétisées rapidement. De même, la réalisation

d’un état général des compagnies garde-côtes, même si elle relève du duc de Mazarin et non pas de Croissy, est un résultat immédiat de la tournée des deux hommes⁵⁶. Le voyage est donc à la fois l’occasion d’accumuler des informations mais aussi de faire avancer les connaissances et les outils de maîtrise du territoire par la monarchie. On est encore au temps des « chevauchées » et des inspections et pas encore à celui des agents établis à demeure dans la province.

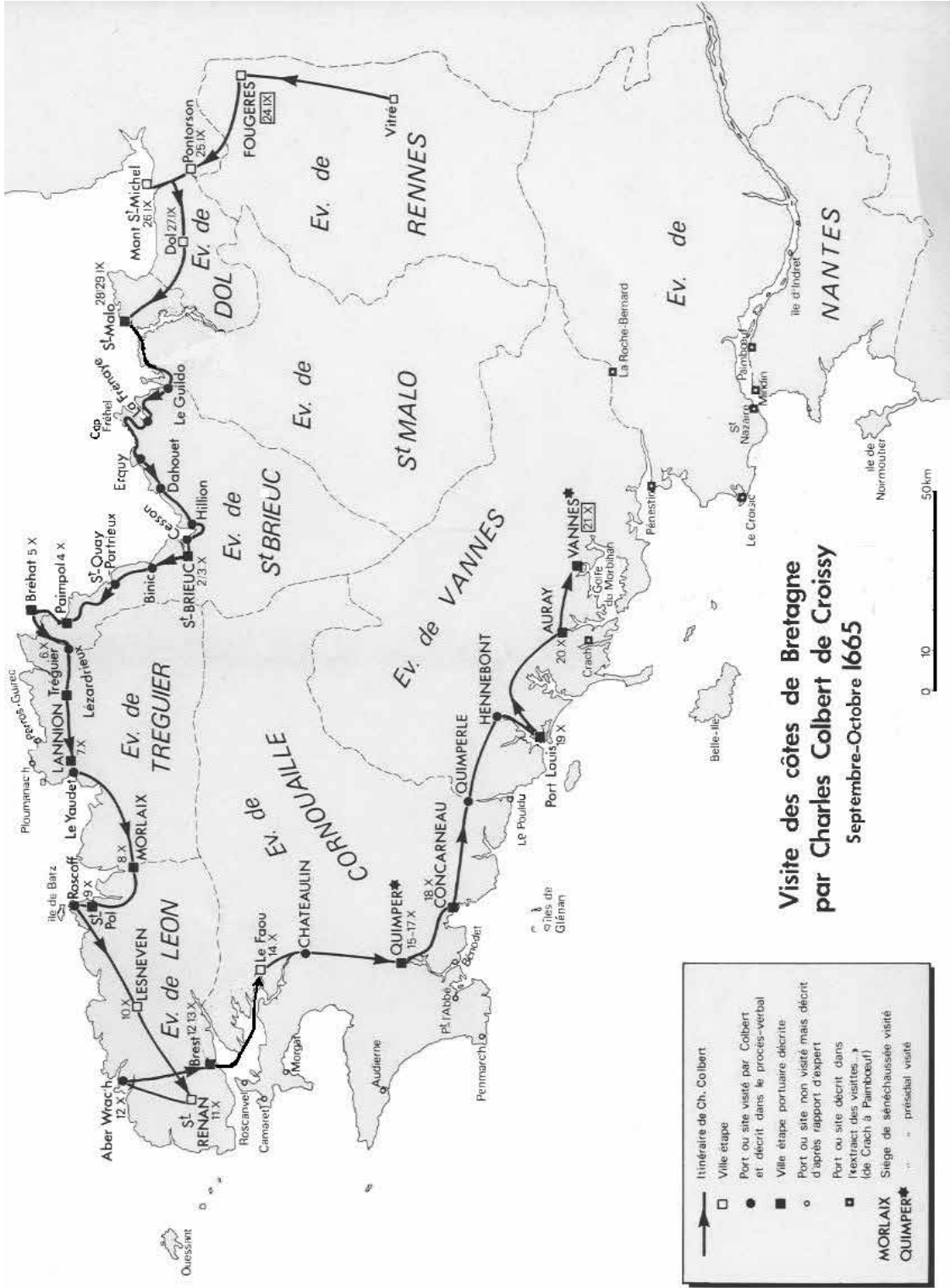
Croissy n’a pas seulement préparé sa visite en l’annonçant à l’avance, en rencontrant préalablement ses futurs interlocuteurs ou en constituant son équipe de collaborateurs. Il a aussi apporté avec lui une documentation préalable. Certaines citations reprennent précisément les données du *Livre des cartes particulières de la province de Bretagne* que l’on est en train de constituer autour de Colbert⁵⁷.

Plus remarquable encore, Croissy se contente souvent de recopier purement et simplement des données préalables. C’est le cas des réponses à l’enquête sur les ports réalisée au printemps 1665. La lettre initiale de Colbert annonçant cette enquête est datée du 17 mars ; elle parvient dans les différents ports bretons entre la fin mars et la mi-avril et les réponses sont presque systématiquement renvoyées avant la mi-juin. Croissy a ces réponses sous la main lorsqu’il rédige son rapport à la fin de l’année 1665, peut-être les avait-il déjà lors de son voyage. Faute d’avoir toujours observé lui-même les côtes, il utilise sans scrupule les textes reçus et se les approprie, pour décrire la rivière de Morlaix ou surtout l’ensemble de la façade occidentale de la Bretagne, depuis Brest jusqu’à Bénodet et l’île Tudy dont il reprend mot pour mot la présentation faite par le sénéchal de Quimper⁵⁸. Il est vrai que ses expériences préalables ne l’ont guère préparé à être un spécialiste des questions maritimes, difficultés

56 *Carte générale de la coste de Bretagne*, Service historique Défense, Vincennes, ms. SH 85. Le document n’est pas daté précisément mais on peut l’inscrire entre 1665 et 1670.

57 En particulier, pour les informations sur l’état du clergé ou les relevés sur les rôles des décimes.

58 Croissy a scrupuleusement observé les côtes depuis Saint-Malo jusqu’à Bréhat. Il s’en préoccupe à nouveau à l’Aber Wrac’h et à Brest, puis enfin à Port-Louis pour décrire la rade qui deviendra celle de Lorient. Mais en dehors de ces points, déjà repérés à l’avance comme pouvant accueillir des ports importants, son regard sur les côtes reprend des données antérieures ou contemporaines sans apporter de jugements nouveaux. Sans doute n’en était-il d’ailleurs pas réellement capable car il n’avait jamais eu à travailler précédemment dans des régions littorales et la sagesse était peut-être de s’en remettre à des véritables spécialistes plus compétents que lui.



de la navigation et des approches portuaires sur les côtes bretonnes.

En revanche, et contrairement à ce qu'on a parfois écrit, Croissy n'est pas très sensible aux jugements de valeur collectifs que les uns ou les autres avaient pu lui soumettre. L'impact du mémoire très peu flatteur pour les Bretons que Jean-François Babin, général des finances, lui avait remis en 1663 lors de sa première venue aux États de Bretagne, n'est pas manifeste⁵⁹. Les jugements que porte Croissy, qu'ils soient négatifs ou élogieux, s'appliquent presque toujours à des individus précis et non à des groupes que l'on caractériserait de façon schématique ou à l'ensemble des Bretons.

La lecture du rapport de Croissy laisse apparaître d'autres évolutions. Si, dans un premier temps, il suit scrupuleusement les demandes qui lui étaient faites dans la commission qu'il a reçue, il s'en écarte sensiblement ensuite. La deuxième partie du voyage apporte beaucoup moins de renseignements que les premiers jours ou les premières semaines. Cela va de pair avec une accélération de son passage. Au nord de la province, le trajet de Fougères à Brest, suivant assez précisément la côte, dure vingt jours. De Brest à Vannes, ne quittant presque jamais le grand chemin royal, il lui suffit de huit jours. Les seules incursions réellement littorales sont alors pour Concarneau et Port-Louis et on peut s'étonner que la baie de Quiberon, le golfe du Morbihan, la baie du Croisic, l'embouchure de la Vilaine ou celle de la Loire n'aient pas été scrutées plus attentivement. Certes, l'extrait de la visite des ports issu de la conférence de Brouage⁶⁰ complète cette lacune mais l'interruption brutale du rapport à Vannes ne laisse pas d'interroger et on garde bien le sentiment que la visite s'accélère au-delà de Brest, comme si la côte nord était vraiment l'objet principal de la mission.

Si Croissy reste deux jours à Quimper, il traverse la Cornouaille et le pays vannetais à grande vitesse. Le dimanche 18 octobre est consacré au déplacement de Quimper à Concarneau et à la visite de la ville. Le lundi 19 octobre, il part sans doute avant l'aube de Concarneau, s'arrête à Quimperlé puis arrive à Hennebont « sur le midy »

⁵⁹ Ce mémoire intitulé *Profil de la Bretagne* a été publié par Dominique Le Page dans CROIX A. (coord.), *La Bretagne d'après l'Itinéraire de monsieur Dubuisson-Aubenay*, Rennes, PUR/SHAB, 2006, p. 995-1026.

⁶⁰ Cette conférence et l'assemblée qui la prolonge à La Rochelle en avril 1665 réunit un ensemble d'ingénieurs, de commissaires du roi et de marins qui avaient pour mission d'examiner les côtes du royaume de Dunkerque à La Rochelle.

avant d'aller dormir à Port-Louis. Dès le lendemain, il repart pour Auray où il n'examine même pas les registres de la sénéchaussée « attendu le peu de séjour que nous avons fait audit lieu », avant de partir pour Vannes le mercredi 21. À Quimperlé, Hennebont ou Auray, il n'est probablement resté que quelques heures tout au plus. Conséquence de cette urgence manifeste, les renseignements recueillis sont ici plus sommaires, en particulier à Vannes pour les données sur le clergé et la noblesse.

On ne connaît pas l'emploi du temps exact de Croissy au moment où s'arrête son rapport mais on sait qu'il est rentré à Tours à la fin novembre. Il a très probablement poursuivi sa route sur le grand chemin de Vannes à Nantes puis en remontant la vallée de la Loire mais n'en a laissé aucune trace. Son rapport semble rédigé et mis au propre très vite dès la fin de l'année 1665 mais sans souci de synthèse et de soin excessif. Croissy rédige vite, pas toujours très bien ; il copie les sources qu'il a rassemblées, se les attribue parfois, et ne se préoccupe pas de relecture : les quelques grossières erreurs de calcul le montrent. L'urgence n'est pas toujours synonyme de qualité et d'exactitude. Mais son rapport reste néanmoins une mine remarquable d'informations alors inédites ou jamais rassemblées.

Le mémoire de Louis Béchameil est évidemment très différent sur la forme comme sur le fonds puisqu'il ne résulte pas d'un voyage et qu'il est l'œuvre d'un agent de la monarchie en fonction depuis plusieurs années dans la province.

Depuis 1692, Béchameil a accumulé des dossiers, des informations, de la documentation qui ont renouvelé tout ce qu'il avait pu apprendre dans ses séjours de 1679-1680. Il a structuré ses services et des réseaux de collaborateurs et d'informateurs qu'il met à profit pour son mémoire.

S'il n'est pas un grand voyageur, l'intendant connaît bien le territoire breton et son mémoire ne laisse apparaître que peu d'hésitations ou d'erreurs géographiques. Les faits, les chiffres, les réalités économiques ou commerciales qu'il évoque s'inscrivent dans un espace qu'il maîtrise et comprend bien, y compris quand il s'agit de questions maritimes ou d'échanges internationaux. Surveillant à la fois les budgets des villes, les aménagements défensifs des littoraux et le passage des troupes dans la province, cette géographie lui était de toute façon indispensable.

À partir de Rennes où il s'est installé dans l'hôtel Brie dans la rue du Chapitre, mais aussi de Nantes où il a gardé des liens depuis son passage de 1679-1680, Béchameil s'ap-

puie sur des services administratifs encore peu nombreux et sur quelques hommes clés, tels Des Grassières ou Le Large, son secrétaire. Louis Cherouvrier des Grassières était le premier secrétaire et le chef des services de son prédécesseur, Auguste Pomereu. Il fut chargé plus particulièrement, dans l'intermède entre les deux intendants, des questions militaires, maritimes et financières et resta quelque temps au service de Béchameil. Mais il était aussi receveur général des finances en Bretagne, responsable de la collecte d'une grande partie des fonds de la fiscalité royale et, de ce point de vue, sa collaboration avec les intendants est fondamentale pour la bonne marche de l'institution. Ce sont très évidemment les informations qu'il a apportées qui sous-tendent tout le développement du mémoire de Béchameil sur les finances.

Avant Béchameil, Pomereu avait déjà établi des correspondants et des subdélégués. Malgré les réticences et les réserves du Contrôle général sur ce sujet, Béchameil continue cette politique tant il est vrai que dans une province de la taille de la Bretagne l'intendant ne peut être partout et tout connaître. Les subdélégués sont à la fois des agents d'exécution et des agents de renseignements⁶¹. D'abord choisis pour des missions ponctuelles (des questions militaires, des procédures judiciaires et commerciales), leurs fonctions s'élargissent aux domaines de l'agriculture, du commerce ou de l'industrie. Ce sont des subdélégués qui, localement, ont réalisé les premiers rôles de capitation de 1695. Choisis souvent parmi les juges royaux ou dans la noblesse, certains d'entre eux sont particulièrement bien établis, tels Pierre Dondel, sénéchal de Vannes depuis 1696, président du tiers état lors de la session des États de 1703 à Vannes et qui semble un homme de confiance de Béchameil. Les subdélégués sont au moins une trentaine à la fin du XVII^e siècle et leurs ressorts territoriaux se fixent peu à peu pour quadriller l'ensemble du territoire breton⁶².

Ce personnel des bureaux de Rennes ou des correspondants dans la province permet à Béchameil de disposer de nombreuses sources documentaires utiles à son mémoire. Mais l'intendant lui-même développe en priorité les aspects qui lui sont chers. On a souvent remarqué que, dans l'ensemble des mémoires d'intendants produits alors, celui de

Béchameil se singularisait par l'importance de la place faite à l'économie et à la fiscalité. Par ses origines familiales, mais aussi parce qu'il a travaillé en 1679-1680 à partir des archives de la Chambre des comptes, par goût personnel aussi peut-être, Béchameil connaît bien les questions financières. La fiscalité bretonne, des octrois des villes aux fouages, des devoirs des États à la capitation qu'il établit en 1695, n'a guère de secrets pour lui. L'économie – ou plutôt le commerce et les échanges – très liés à la fiscalité sont aussi un de ses thèmes de prédilection. Une part importante de l'information que Béchameil apporte dans son mémoire relève de questions qu'il a effectivement travaillées ou eu à affronter et, en ce sens, le mémoire répond pleinement à l'attente du petit cercle entourant à Versailles le duc de Bourgogne : il s'agit d'un guide extrêmement précis et documenté pour gérer et administrer la Bretagne, potentiellement utile à un futur roi, plus encore à un futur intendant.

La maîtrise du territoire par le monarque et ses agents est un des grands enjeux du règne de Louis XIV qui marque une avancée considérable dans la mainmise de l'État monarchique sur l'espace et les hommes, dans les connaissances et les capacités de l'État. Les hommes du roi saisissent le royaume dans toutes ses dimensions et ses diversités pour mieux le contrôler et en tirer profit. De ce point de vue, la Bretagne est une province singulière dont toutes les particularités n'apparaissent pas pleinement ici mais dont il faut prendre la mesure.

Le cadre des enquêtes de 1665 et 1698 permet cette saisie de la province et son insertion dans l'ensemble plus général du royaume. Ces enquêtes ne sont pas le fruit de la pensée des administrateurs locaux ; elles résultent de la demande du pouvoir central qui les a construites par des ordonnances précises et des séries de questionnaires types, d'ailleurs pas toujours appropriées, mais qui apportent néanmoins un vif éclairage sur la province dans la seconde moitié du XVII^e siècle.

UN REGARD SUR LA BRETAGNE

■ Le regard porté sur la province est évidemment tributaire des auteurs, des objectifs qu'ils se fixaient et des conditions de réalisation des textes. Ces mémoires sont avant tout des descriptions de nature politique : ils détaillent tout d'abord la structuration des pouvoirs et leur évolution dans le dernier tiers du XVII^e siècle. Les relais d'information choisis sont en eux-mêmes extrêmement significatifs.

61 Sur les subdélégués, LAGADEC Y., « Penser l'espace administratif pour le moderniser : l'exemple des subdélégations en Bretagne au XVIII^e siècle », ROUSSEAU Y. ET CAULIER B. (dir.), *Temps, espaces et modernités*, Québec, PU Laval, 2009, p. 311-321.

62 DIDIER S., « Du réseau au maillage administratif. La construction territoriale des subdélégations bretonnes de 1689 à 1789 », *ABPO*, 2014, t. 121/4, p. 81-106.

Les interlocuteurs de Croissy en 1665

VILLES	INTERLOCUTEURS
FOUGÈRES	Sénéchal, lieutenant, procureur du roi et greffier de la sénéchaussée
PONTORSON/MONT-SAINT-MICHEL	??
DOL	Grand vicaire, membres du chapitre, sénéchal des régaires, membres de la municipalité ?
SAINT-MALO	Gouverneur de Saint-Malo, membres du chapitre, sénéchal de Saint-Malo, syndic et autres membres de la municipalité, miseur ?
De SAINT-MALO à SAINT-BRIEUC	Capitaine garde-côtes
SAINT-BRIEUC	Archidiacre et membres du chapitre, juges de la sénéchaussée, juges et procureur fiscal des régaires, syndic, miseur et membres de la municipalité
PAIMPOL/BRÉHAT	??
TRÉGUIER	Membres du chapitre, juges et greffier des régaires, syndic et miseur de la municipalité
LANNION	Alloué, lieutenant, procureur du roi de la sénéchaussée
MORLAIX	Sénéchal, alloué, lieutenant, procureur du roi, greffier de la sénéchaussée, procureur-syndic, consuls et autres membres de la municipalité
SAINT-POL-DE-LÉON	Membres du chapitre, sénéchal, alloué, lieutenant et procureur fiscal des régaires, procureur-syndic de la municipalité
ROSCOFF	Syndic ?
LESNEVEN	Sénéchal, alloué, lieutenant et procureur du roi de la sénéchaussée, procureur-syndic, miseur de la municipalité
SAINT-RENAN	Sénéchal, lieutenant, procureur du roi et greffier de la sénéchaussée
ABER-WRAC'H	<i>Personne</i>
BREST	Militaires (commandant du château et représentants de la Marine), fermier des Devoirs
LE FAOU	<i>Personne, pas de réception</i>
CHÂTEAULIN	Sénéchal, lieutenant, procureur du roi et greffier de la sénéchaussée

QUIMPER	Membres du chapitre, sénéchal, alloué, lieutenant, juge criminel, doyen et autres conseillers du présidial, membres de la municipalité
CONCARNEAU	Sénéchal, alloué, procureur du roi et greffier de la sénéchaussée, membres de la municipalité ?
QUIMPERLÉ	Sénéchal, alloué, procureur du roi de la sénéchaussée, membres de la municipalité
HENNEBONT	Sénéchal, alloué, procureur du roi de la sénéchaussée, procureur-syndic miseur
PORT-LOUIS	Militaires (commandant et lieutenant du château ?)
AURAY	Sénéchal, alloué, lieutenant, procureur du roi de la sénéchaussée, procureur-syndic de la municipalité
VANNES	Membres du chapitre, président, sénéchal, alloué, juge criminel, procureur du roi, avocat du roi, doyen et quelques conseillers du présidial, procureur-syndic, miseur de la municipalité.

En 1665, il s'agit du haut clergé et des officiers de justice interrogés par un envoyé ponctuel du monarque qui ne passe que quelques semaines en Bretagne et voyage aux côtés du lieutenant général dans la province, incarnation du rôle traditionnel de la haute noblesse dans la gestion du royaume auprès du souverain. Trente ans plus tard, en 1698, c'est un intendant à demeure établi depuis plusieurs années, s'appuyant sur un réseau de correspondants et de subdélégués permanents (même si une partie d'entre eux est encore constituée d'officiers). Là où le premier n'est qu'un observateur temporaire qui observe, visite, interroge et consulte, le second s'appuie plus totalement sur une documentation écrite par ses agents. L'intendant est un homme qui a désormais un pouvoir d'intervention permanente sur les faits quand le commissaire départi ne faisait que constater une situation. Ce changement marque une relative normalisation de la province sans que ses spécificités ne s'effacent.

Béchameil comme Croissy, s'inscrivent dans les cadres territoriaux des diocèses, des réalités qui s'imposent à eux comme elles s'imposent aussi à toutes les formes d'encadrement des populations. Dans les origines de leurs auteurs, leurs pratiques, leurs fonctions et leurs titres, les deux textes incarnent deux âges, deux temps successifs de l'appareil d'État de la monarchie : celui des gouverneurs et lieute-

nants généraux issus de la haute noblesse accompagnés de commissaires royaux ponctuellement détachés dans les provinces d'abord ; celui du pouvoir affirmé de ces commissaires départis, robins nouveaux venus, qui supplantent dans la pratique gouvernementale les représentants de cette aristocratie traditionnelle. Du temps des gouverneurs, on passe au temps des intendants. Symbole parmi d'autres, les deux récits encadrent chronologiquement le gouvernement du duc de Chaulnes, le dernier auquel on accorde un réel pouvoir et une réelle action en Bretagne.

LE CLERGÉ

Les deux rapports détaillent en priorité les groupes dominants en commençant évidemment par le clergé et, presque exclusivement, le haut clergé. Ce ne sont pas ici les motivations religieuses, voire spirituelles qui importent. Ces aspects sont presque totalement inexistantes et l'on ne trouvera guère d'informations sur les nouveautés de la Réforme catholique ou la religiosité des populations. C'est uniquement la fonction d'encadrement social et politique du clergé qui est mise en avant.

Croissy ne rencontre aucun évêque dans son périple mais leur rôle est toujours fondamental, non seulement dans l'animation religieuse de leurs diocèses, mais aussi par leur charge d'encadrement et de surveillance du clergé, leurs pouvoirs seigneuriaux, leur fonction politique dans leur ville ou aux États de Bretagne dans lesquels les évêques jouent très souvent un rôle d'intermédiaire fondamental. Les évêques possèdent tous des seigneuries urbaines importantes, en particulier dans les petites cités épiscopales de la côte nord (Dol, Tréguier, Saint-Pol-de-Léon) qu'ils dominent complètement. Ils doivent faire face à plus de concurrence à Saint-Brieuc ou de partage de pouvoir à Saint-Malo, Quimper ou Vannes. Les cas nantais et rennais sont différents, étant donné la taille des villes et la présence locale de pouvoirs extérieurs ou de cours souveraines. Leur pouvoir s'étend à l'extérieur des villes épiscopales, par leurs domaines seigneuriaux, par les tribunaux des régaires ; il s'appuie aussi sur des revenus solides mais pas démesurés à l'échelle du royaume. Leur rôle politique potentiel passe par les rapports qu'ils entretiennent directement avec le pouvoir royal et par leur présence aux États de Bretagne et leurs réseaux d'influence dans la province. On peut de ce point de vue répartir les évêques bretons cités dans nos deux textes en plusieurs groupes.

Les uns sont des évêques « politiques », proches du pouvoir royal (voire chargés de missions à l'échelle du

royaume), de la Cour ou de la monarchie et parfois apparentés aux milieux ministériels. Mathieu Thoreau, à Dol, a été agent général du clergé, tout comme Denis de La Barde (un proche de Richelieu dont il a prononcé l'oraison funèbre aux États de Bretagne) à Saint-Brieuc ; François de Villemontée, à Saint-Malo, a été maître des requêtes puis intendant et chargé par le pape en 1667 de régler les conflits avec les évêques jansénistes ; Jean-François Chamillart est le frère du contrôleur général des finances (Michel Chamillart, contrôleur général de 1699 à 1708), tout comme Vincent Desmaretz (Nicolas Desmaretz succède à Chamillart en 1708), tandis que François d'Argouges, à Vannes, est le fils de l'ancien premier président du Parlement et un proche parent des Phélypeaux.

D'autres, en revanche, sont d'ardents propagandistes de la Réforme religieuse et se préoccupent avant tout d'action pastorale dans leur diocèse comme Balthazar Granger à Tréguier ou René Du Louët à Quimper et n'ont aucune velléité de présence politique.

Les évêques se distinguent aussi en fonction de leurs origines sociales et familiales et de la localisation de leur diocèse. Si les sièges de Basse-Bretagne sont presque toujours confiés à des Bretons, ce n'est pas le cas des diocèses de l'est de la province où les évêques d'origine extérieure et d'orientation nettement plus politique sont majoritaires. Dans cette courte liste de prélats bretons, on retrouve quelques membres de familles nobles moyennes mais aussi des représentants des grands lignages qui jouent un rôle fondamental dans la Bretagne de Louis XIV comme les Guémadeuc, les Coëtlogon ou les Rosmadec. Avec eux, le prestige familial et l'influence politique locale recourent les intérêts bien compris de la monarchie.

*Les évêques bretons dans le rapport de Croissy*⁶³

	Diocèse	Durée des fonctions
Mathieu Thoreau	Dol	1661-1692
François de Villemontée	Saint-Malo	1657-1670
Denis de La Barde	Saint-Brieuc	1642-1675
Balthazar Granger de Liverdy	Tréguier	1649-1679
François de Visdelou de la Goublaye	Saint-Pol-de-Léon	1665-1668
René Du Louët de Coëtjunval	Quimper	1640-1668
Charles de Rosmadec	Vannes	1647-1671

⁶³ Croissy ne dit rien des évêques de Rennes et de Nantes puisque les deux villes ne sont pas évoquées dans son rapport.»

Les évêques bretons en 1700

	Diocèse	Durée des fonctions
Jean-Baptiste de Beaumanoir de Lavardin	Rennes	1677-1711
Gilles de Beauvau	Nantes	1697-1717
Jean-François Chamillart	Dol	1692-1702
Sébastien de Guémadeuc (avant Vincent Desmaretz 1702-1739)	Saint-Malo	1671-1702
Louis-Marcel de Coëtlogon	Saint-Brieuc	1680-1705
Olivier Jegou de Kervilio	Tréguier	1694-1731
Pierre Le Neboux de la Brosse	Saint-Pol-de-Léon	1672-1701
François de Coëtlogon	Quimper	1668-1706
François d'Argouges	Vannes	1688-1716

Apparemment peu intéressé par ces questions ecclésiastiques, Béchameil se contente de citer les noms et les revenus des évêques et d'évoquer leur importance dans le cérémonial et dans le fonctionnement des États de Bretagne⁶⁴. Croissy, même s'il ne les rencontre pas, rapporte néanmoins quelques jugements louangeurs ou critiques. Si Balthazar Granger, François de Visdelou ou surtout René Du Louët semblent fort appréciés pour leur activité pastorale, il ne dit rien de Mathieu Thoreau (qu'il ne cite même pas) ou de Charles de Rosmadec. Quant à l'évêque de Saint-Brieuc dont il loue pourtant le zèle pour le service de Dieu et du roi, il ne peut s'empêcher de signaler « qu'il n'est pas fort aymé » à cause des conflits multiples avec son chapitre et les dignitaires de la cathédrale. Derrière l'apparente similitude des charges, on devine ainsi les personnalités des hommes et les spécificités des situations locales⁶⁵.

⁶⁴ Le poids des évêques y tient à la dignité de leur fonction et à leur position hiérarchique. C'est un évêque qui préside les États. C'est un évêque qui préside l'ordre du clergé, lequel se trouve souvent dans une position clé pour emporter les décisions. Et ce sont encore des évêques qui, presque systématiquement, président les diverses commissions et les députations officielles. De ce fait, ils sont les interlocuteurs privilégiés de la monarchie. Ce qui explique l'importance de leur proximité avec le pouvoir ou le poids de ceux qui sont issus de grandes familles de la noblesse bretonne.

⁶⁵ Pour des visions de synthèse sur ce monde des évêques, voir QUÉNIART J., *La Bretagne au XVIII^e siècle (1675-1789)*, Rennes,

Béchameil traite dans une quasi-indifférence le haut clergé des cathédrales qu'il évoque en moins de dix lignes. Mais ce n'est pas du tout le cas de Croissy car les chanoines et les dignitaires des cités épiscopales ont été ses principaux pourvoyeurs d'informations locales et ont détaillé à l'envi le fonctionnement des églises comme l'état des bénéfices de leurs diocèses. Le rapport de Croissy est une source de premier plan pour comprendre la structuration du haut clergé breton, ses fonctions et ses revenus.

Chanoines et dignitaires sont manifestement bien informés, participent à la prise en main des diocèses et sont à même de rassembler nombre d'informations précises sur l'état de l'Église en Bretagne en cette fin de XVII^e siècle. On voit ainsi dans le rapport de Croissy le poids toujours important de ces chapitres cathédraux dans les villes épiscopales où ils détiennent souvent des seigneuries et des pouvoirs de justice, les conflits qui les opposent (ou les ont opposés) à leurs évêques, tout comme la modestie relative de leurs revenus.

Ce monde des grands vicaires, des archidiaques ou des chanoines est constitué de fils de familles notables (mais pas toujours nobles) de Bretagne mais il est aussi relativement ouvert sur les provinces voisines ou la région parisienne, en particulier pour les diocèses hauts-bretons. On y retrouve, dans certains cas, de forts noyaux de familles nobles moyennes des environs immédiats (à Saint-Pol-de-Léon, Tréguier ou Vannes, par exemple) qui confinent parfois à l'omniprésence. À Dol, l'évêque Mathieu Thoreau a pour principal collaborateur son frère, Philippe, grand vicaire à partir de 1663 et chantre presque sans interruption de 1657 à 1697, tandis que Charles, un autre frère, sera archidiacre et que Joseph Thoreau occupera quelques années plus tard la dignité de trésorier. À Quimper, quelques familles nobles alliées entre elles, les Du Louët, Visdelou, ou encore les Tréanna presque toujours représentés depuis le début du XV^e siècle dans le clergé de la cathédrale, occupent aussi des positions de force. Le népotisme est une réalité évidente et un intérêt pour des familles – surtout nobles – qui trouvent là un moyen d'appesantir encore leurs tutelles sociales locales.

La situation de la quarantaine d'abbayes bretonnes telles qu'elles apparaissent dans nos deux textes révèle bien des contrastes. Les réformes monastiques de la première moitié du XVII^e siècle ont fait sentir leurs effets mais avec des chro-

ibidem, *Ouest France*, 2004, p. 484-488 et BERGIN J., *Crown, Church and Episcopate under Louis XIV*, New Haven, Yale Univ. Press, 2004.

nologies fort diverses et certaines abbayes modestes sont dans un état de délabrement matériel manifeste (Le Tronchet, La Vieuville, Beaulieu, Sainte-Croix de Guingamp) et de réduction drastique du nombre de moines. Dans quelques cas, les démêlés avec la noblesse locale montrent que des enjeux de pouvoir entourent toujours ces établissements (en particulier pour l'abbaye de femmes de Kerlot évoquée par Croissy à Quimper puis à Concarneau car les conflits ont pris une dimension telle qu'ils menacent l'ordre public local).

Sans s'arrêter beaucoup sur les réalités spirituelles de ces abbayes, Croissy et Béchameil s'attachent surtout à déterminer le montant de leur revenu (car cela se répercute sur celui des décimes versées au roi) et les bénéficiaires, moines ou abbés commendataires. Les préoccupations fiscales sont évidentes derrière ces intérêts sélectifs.

Tout en signalant que quarante-deux abbés ont droit d'entrée aux États, Béchameil ne cite que seize abbayes, « les plus considérables » tandis que Croissy est plus complet. Un rapide regard sur les abbés montre que la plupart sont issus de la grande noblesse de cour ou des milieux de la haute robe parisienne. Seule Langonnet est aux mains d'un abbé de Marbœuf, d'une grande famille parlementaire rennaise, Landévennec est tenue en commende par l'évêque de Saint-Pol-de-Léon (mais elle passera ensuite au frère du maréchal de Chateaurenault) et Bégard par l'évêque de Saint-Brieuc (mais c'est un Coëtlogon !). Ces grandes abbayes participent d'un système de circulation des bénéfices ecclésiastiques entre les milieux proches du pouvoir et leurs abbés n'ont plus aucun autre lien avec la Bretagne que les revenus qu'ils en retirent. Cela était déjà presque vrai en 1665 où seuls quelques individus issus de grandes familles pouvaient se distinguer : Sébastien Du Cambout (Saint-Gildas-des-Bois, Geneston, La Vieuville), Pierre de Francheville (Saint-Jacut), Charles de Rosmadec (Paimpont), Sébastien de Guémadeuc (Saint-Jean-des-Prés), Alexandre de Cossé-Brissac (Bégard). Six autres abbayes plus modestes relevaient également alors d'abbés bretons mais, dans ce système commendataire généralisé, deux cas particuliers méritent d'être signalés : Sainte-Croix de Quimperlé où Guillaume Charrier (abbé de 1668 à 1717) réside effectivement régulièrement dans son abbaye et s'efforce d'en relever l'état et surtout l'abbaye de Prières, à l'est du pays vannetais, une des têtes de pont de la réforme cistercienne en France, dont l'abbé, Jean Jouault, est aussi vicaire général des cisterciens de tout le royaume. « Homme d'un rare mérite, sage, prudent et sçavant » écrit Croissy, il dirige une communauté de soixante moines, cas alors tout à fait exceptionnel.

Béchameil ne se préoccupe nullement de l'état spirituel et de l'organisation de ces abbayes. Croissy est un peu plus disert et mieux informé par ses interlocuteurs. Mais il révèle clairement les difficultés des établissements. Pour les vingt-huit abbayes d'hommes qu'il évoque, on ne relève guère, d'après ses chiffres⁶⁶, que 284 moines et seules huit abbayes en comptent au moins dix. Dans la crise des vocations que les ordres religieux anciens traversent au xvii^e siècle, seuls les Cisterciens semblent garder un certain pouvoir d'attraction puisque, au-delà du seul cas de Prières, La Vieuville, Bégard ou Saint-Maurice de Carnoët comptent toujours plus de dix moines.

Les difficultés qui frappent les abbayes touchent aussi les prieurés mais la problématique est ici quelque peu différente. Béchameil n'en cite que sept qui s'apparentent par bien des aspects à des abbayes mais Croissy, toujours dépendant de ses informateurs, en donne une liste considérable de 151. Derrière la titulature commune se cachent toutefois des différences sensibles. Quelques-uns sont toujours de réelles institutions régulières et conventuelles mais la très grande majorité d'entre eux sont désormais tenus en commende, à l'égal des abbayes quoiqu'avec des revenus bien plus modestes et des bénéficiers qui ne ressortissent plus de la noblesse de cour mais des rangs d'une moyenne noblesse ou d'une bourgeoisie urbaine majoritairement bretonne, ou sont devenus des prieurés-cures dont le titulaire assume la charge paroissiale ou rétribue un vicaire ou un curé. Le fonctionnement médiéval de ces petits établissements religieux réguliers qui contribuaient à l'encadrement spirituel des populations rurales n'a plus lieu d'être au xvii^e siècle. Si la géographie souligne l'importance du maillage territorial des prieurés dans l'est de la Bretagne et le Vannetais et sa faiblesse relative à l'ouest, le rapport de Croissy révèle aussi combien cette structure est devenue un élément parmi d'autres dans la circulation des bénéfices au profit des élites du clergé, une source éventuelle de revenu pour le roi par le biais des décimes mais une coquille presque vide en matière religieuse et spirituelle. Cela explique aussi pourquoi Béchameil n'en parle presque pas.

Les deux mémoires ne nous disent d'ailleurs presque rien des attentes ou des pratiques religieuses des populations. On signale quelquefois le zèle d'un évêque, les visites pastorales, les créations de séminaires ou le rôle nouveau des collègues (de

⁶⁶ Complétés parfois par ceux du *Livre des Cartes particulières de la province de Bretagne*. Au total, le nombre des moines est connu pour vingt-quatre abbayes seulement.

Quimper ou de Vannes en particulier). Béchameil évoque le grand nombre des prêtres « habitués » dans les paroisses, la richesse des cures de Basse-Bretagne (qu'il exagère). Mais on ne trouve presque rien sur les missions, rien sur les couvents urbains (sinon quelques évocations rapides par Croissy à Quimper et Vannes principalement), rien sur les formes particulières de la religiosité. Cela pourrait paraître surprenant en un temps d'intense réforme religieuse. Mais cela ne fait que confirmer la raison d'être de ces textes. Il s'agit avant tout de décrire les structures institutionnelles et administratives de la province, de présenter aux gouvernants les moyens d'agir sur elle, d'en fortifier les défenses ou l'économie. Ce sont des outils au service du pouvoir monarchique et, puisqu'il n'y a pas (ou presque pas) de protestants dans la province, les détails de la vie religieuse des populations n'intéressent pas nos auteurs.

LA NOBLESSE

Dans cette perspective, le regard sur la noblesse a, en revanche, toute son importance. Croissy, comme Béchameil, présentent en effet des listes de familles nobles dans chaque évêché et cela n'est pas indifférent pour la monarchie. Dans les provinces, jusqu'au milieu du XVII^e siècle, le roi ne dispose que de peu d'agents sûrs et efficaces et il utilise très souvent le relais des clientèles nobiliaires pour quadriller l'espace et garantir les cascades de fidélités qui s'attachent à lui et assurer au besoin le maintien de l'ordre⁶⁷. On sait le rôle d'opposition que des factions et clientèles nobiliaires ont souvent joué depuis la fin du Moyen Âge⁶⁸. Le roi a donc besoin de connaître sa noblesse, pour l'amener à le servir (en particulier dans les temps de guerre), la contrôler ou la récompenser quand elle lui est fidèle et utile. C'est un des éléments récurrents de la volonté de Louis XIV que cette réduction à l'obéissance qui se combine avec une politique de faveurs et de compromis. Pour en finir avec les révoltes nobiliaires contre lesquelles ses prédécesseurs n'ont cessé de lutter, il ne suffit pas de contrôler les Grands, il faut aussi s'appuyer sur une noblesse seconde ou une noblesse moyenne qui, de son côté, a parfois besoin des faveurs royales. Dans cette perspective, la connaissance de

la noblesse des provinces va de pair avec l'attraction des plus puissants autour du roi et la grande réformation de 1668-1672 qui écarte de l'ordre les éléments douteux – appauvris ou récents – mais renforce vite, à l'inverse, tous ceux qui sont désormais définitivement assurés de leur statut. Les nobles bretons n'ont jamais participé massivement aux contestations nobiliaires mais ils sont nombreux et relativement mal connus hors de la province car ils ont la réputation de peu servir à l'armée. Ils présentent aussi l'intérêt de jouer potentiellement un rôle politique lors des sessions des États. Si l'on veut, à cette occasion, pouvoir se les attacher, il faut donc les connaître.

Ni Croissy, ni Béchameil n'expliquent clairement d'où ils tirent leurs informations et leurs listes de nobles mais l'un comme l'autre connaissent déjà une partie des plus importants de ces nobles, en particulier par les séjours qu'ils font aux États et – pour Béchameil – par le fait qu'il peut les côtoyer régulièrement depuis cinq ans. Par ailleurs, l'intendant a aussi engagé depuis son arrivée une vaste campagne de vérification des pièces déposées pour la réformation de la noblesse et des demandes réitérées et il traite donc fréquemment des liasses révélant toutes les arcanes des généalogies et des alliances nobiliaires et les dessous des fortunes. Lors de son périple, Croissy a très probablement reçu des listes de la part de ses interlocuteurs ; les juges royaux qui décrivent les seigneuries les plus importantes et les justices seigneuriales prétendument usurpées sont aussi des auxiliaires utiles⁶⁹. Dans la fin de son voyage, le récit précipité des principales terres et des principales maisons nobles du diocèse de Vannes ressemble fort à des listes brutes que l'on aurait pu commenter devant le commissaire du roi... s'il en avait pris le temps.

Les renseignements collectés sur les nobles sont significatifs d'une pensée traditionnelle qui met en valeur les critères de distinction qu'utilise habituellement la noblesse elle-même⁷⁰. On signale ainsi l'ancienneté des familles, les titulatures des terres qu'elles possèdent, les charges que les individus ont occupées, les dignités qu'ils ont revêtues, les services à la guerre, le prestige militaire⁷¹ et, *in fine*, les revenus dont ils disposent. Les individus sont repérés par leurs

67 On connaît plusieurs exemples du rôle de la noblesse locale dans ce maintien de l'ordre ou, au moins, de la tranquillité, en Basse-Bretagne lors des révoltes de 1675. Voir AUBERT G., *Les révoltes du papier timbré, 1675. Essai d'histoire événementielle*, Rennes, PUR, 2014.

68 Voir JOUANNA A., *Le devoir de révolte. La noblesse française et la gestation de l'État moderne (1559-1661)*, Paris, Fayard, 1989.

69 C'est particulièrement évident à Dol où les jugements peu flatteurs sur une grande partie de la noblesse locale traduisent de toute évidence ce qui lui a été dit sur place.

70 Cf. JOUANNA A., *op. cit.*, 1989 ou SCHALK E., *L'épée et le sang. Une histoire du concept de noblesse (v. 1500, v. 1650)*, Seyssel, Champ Vallon, 1996.

71 Les rappels de gloires militaires anciennes des familles Du Chastel, de Clisson ou Du Guesclin sont significatifs de ces

La noblesse bretonne vue par Croissy et Béchameil

	1665	Principales familles	1698	Principales familles
DOL	23	Coëtquen, Rieux-Assérac, Rochechouart-Mortemart, La Trémoille	3	d'Acigné, Richelieu, Cossé-Brissac
SAINTE-MALO	14	Rieux-Assérac, Coëtquen, Rohan, La Trémoille, Volvire, Rochechouart-Mortemart, Rosmadec, Cahideuc, Gouyon	19	La Trémoille, Rohan/Rohan-Guéméné, Béringhem, Rochechouart-Mortemart, Coëtquen, Volvire, Cahideuc, Carné, d'Andigné, Coëtlogon, Bréhant
SAINTE-BRIEUC	31	Rohan/Rohan-Guéméné, Cossé-Brissac, Rieux-Assérac, Avaugour, Gouyon, Du Cambout, Robien, Guémadeuc, Cahideuc, Bréhant, Budes, d'Acigné	17	Bourbon-Penthièvre, Du Cambout, Avaugour, Villeroy, Durfort de Lorges, Rieux-Assérac, Gouyon, Coëtquen, Rosmadec
TRÉGUIER	9	d'Acigné, Du Parc de Locmaria, Boiséon, Goebriant, Coëtlogon	8	Bourbon-Penthièvre, Avaugour, d'Acigné, Du Parc de Locmaria, Goebriant, Boiséon, Kergorlay, Durfort de Lorges
MORLAIX	15			
SAINTE-POL-DE-LÉON	28	Barbier Kerjean/Kernaou, Rosmadec, Boiséon, Penmarc'h, Kergoadès, Rieux-Sourdéac, Cossé-Brissac, Maillé-Carman, Kergorlay, Carné, d'Acigné, Penfentenyo, Rohan, Trévigny	5	Rohan, Keroualle, Sanzay de la Magnanne, Du Chatel de Kerlec'h, Maillé-Carman
QUIMPER	27	Rohan, Guémadeuc, Rosmadec, Nevet, d'Acigné, Kergorlay, Du Louët, Guer/Pontcallec, Visdelou, Penfentenyo, Tinténiac, Musillac	16	Rosmadec, Nevet, Tinténiac, Du Chatel de Tréziguidy, Rohan/Rohan-Guéméné, Richelieu, Chateaurenault
QUIMPERLÉ	2			
HENNEBONT	13			
AURAY	7			
VANNES	44	Rohan/Rohan-Guéméné, Rieux-Assérac, Rieux-Sourdéac, Coëtquen, Gouyon, Maillé-Carman, Du Cambout, Kergorlay, Montbourcher, Coëtlogon, Du Parc de Locmaria, Guer/Pontcallec, Volvire, Guémadeuc, Beaumanoir, Tournemine, Trévigny, Rosmadec, d'Elbeuf, Guénégaud, Fouquet, Robien, Le Sénéchal, Talhouët, Kermeno, Lannion	8	Rohan/Rohan-Guéméné, Rieux-Assérac, d'Elbeuf, Lannion, Le Sénéchal de Carcado, Guer/Pontcallec, Kerhoent de Coëtanfao
RENNES			11	La Trémoille, Villeroy, Cossé-Brissac, Sévigné, Montbourcher du Bordage, Rosnivynen
NANTES			17	Condé, Du Cambout, Gondi, Villeroy, Béthune-Charost, Avaugour, Rohan, Rosmadec, Rieux-Assérac, Créquy, La Roche Giffart, Tournemine, Sesmaisons

patronymes, leurs terres et leurs titres mais on n'oublie pas de signaler l'importance des « maisons », des parentés et des alliances dans lesquelles les femmes jouent un rôle clé. Tout cela montre que la monarchie n'est pas éloignée ou détachée de ces idéaux nobiliaires qui fondent la hiérarchie des valeurs dans cette société d'ordres. Cette proximité des idéaux est d'autant plus remarquable que Croissy et Béchameil ne sont pas des nobles anciens : leurs ascensions récentes et leur intégration dans les élites du royaume n'empêchent pas qu'ils endossent eux-mêmes en grande partie les représentations intérieures des élites traditionnelles.

Ces listes nobiliaires ne prétendent évidemment aucunement à l'exhaustivité et il est toujours facile d'y repérer des lacunes. Il n'empêche qu'elles sont significatives de ce qui constitue, aux yeux du pouvoir tout au moins, l'élite nobiliaire de la province. Croissy présente 151 familles, Béchameil seulement soixante-quatorze, c'est assez dire que, dans les deux cas, il s'agit d'une sélection très restrictive de la meilleure noblesse possessionnée en Bretagne. On peut en garder l'image d'un groupe clairement hiérarchisé.

Les deux auteurs signalent d'abord quelques familles de noblesse de cour possessionnées en Bretagne (le prince de Condé à Châteaubriant, les Béthune-Charost à Ancenis, les ducs de Villeroy, les Gondi ou encore le comte de Toulouse, fils illégitime de Louis XIV et propriétaire du duché de Penthièvre), puis les grandes familles bretonnes présentes à la Cour. Parmi celles-ci, les Rohan, par leurs différentes branches et leurs multiples biens, apparaissent présents dans presque tous les diocèses, tandis que les Rieux (autour de Saint-Malo, dans le Léon et le Vannetais) sont dans une situation plus délicate. Viennent ensuite quelques dizaines de familles très riches possédant des terres dans plusieurs diocèses qui précèdent une centaine de familles solidement ancrées dans des espaces géographiques plus restreints mais possédant des revenus fonciers de 5 à 15 000 livres.

Les listes laissent deviner des évolutions au sein de cette noblesse riche. Jean Gallet a déjà montré comment les grandes seigneuries du pays de Vannes sont passées des mains de cette noblesse ancienne à des groupes familiaux proches du pouvoir (Fouquet ou le duc d'Elbeuf, par exemple), avant de finir entre les mains d'une noblesse parlementaire bretonne en pleine ascension et en voie de consolidation de fortunes foncières considérables⁷². Le modèle pourrait

définitions traditionnelles passant à la fois par une culture orale et livresque.

72 GALLET J., *La seigneurie bretonne (1450-1680)*, Paris, Presses de la Sorbonne, 1983.

se retrouver ailleurs en Bretagne et la montée en puissance des parlementaires est manifeste : vingt-six des 151 familles que cite Croissy sont directement présentes au Parlement.

Au-delà de ces possessions foncières et de ces fortunes aux destins divers, les deux mémoires laissent apparaître en filigrane la réalité du poids politique des uns et des autres. Les Rohan, les Rieux ou les La Trémoille n'occupent pas de fonctions en Bretagne mais pèsent par le poids de leur prestige, l'étendue de leurs terres et de leurs clientèles⁷³. En revanche, un cercle restreint de familles très riches joue un rôle politique prépondérant : les Cossé-Brissac, les de La Porte de La Meilleraye, les Guémadeuc, les Coëtlogon, les Rosmadec, les Du Cambout de Coislin ou encore les marquis de Coëtquen et quelques autres. À lire attentivement Croissy et Béchameil, on voit revenir régulièrement ces quelques patronymes omniprésents avec lesquels les agents du roi traitent sans cesse.

Les premiers sont venus de l'extérieur grâce à Henri IV ou Richelieu. D'une famille du Maine passée en Anjou, Charles de Cossé (1550-1621) fut d'abord gouverneur d'Angers puis un des principaux chefs militaires de la Ligue. Gouverneur de Paris, c'est lui qui rend la ville à Henri IV en 1594 et se rallie alors au roi. Il y gagne le titre de maréchal, puis de chevalier des ordres du roi en 1595 et le commandement de l'armée royale qui reprend la Bretagne à Mercœur à partir de 1596⁷⁴. Ses intérêts dans la province n'étaient pas inexistantes puisqu'il avait épousé en 1579 Judith d'Acigné, héritière de la branche aînée de cette famille très bien pourvue de terres en Haute-Bretagne. Duc et pair en 1611, lieutenant général à partir de 1615, Charles de Cossé meurt en 1621, transmettant sa charge et ses intérêts à son fils et à ses parents. Les Cossé s'allient ensuite à nombre de familles importantes de Bretagne, s'établissent solidement dans des terres nantaises et vannetaises et restent fidèles à

73 C'est au travers de ces luttes de clientèle qu'il faut comprendre les débats entre les La Trémoille et les Rohan pour la présidence des États de Bretagne. C'est la volonté de prestige et l'image qu'ils donnent d'eux-mêmes à leurs vassaux qui justifient les interventions des Rohan dans les débats sur Conan Mériadec et l'histoire de la Bretagne. Les uns comme les autres sont utiles à Paris pour acquérir des charges ou mériter des grâces mais ils sont peu présents dans le gouvernement quotidien des affaires de la province.

74 Sur l'ascension des Cossé et leur rôle à la fin du XVI^e siècle, voir BOURQUIN L., *Les nobles, la ville et le roi. L'autorité nobiliaire en Anjou pendant les guerres de religion*, Paris, Belin, 2001 et LE GOFF H., *La Ligue en Bretagne. Guerre civile et conflit international (1588-1598)*, Rennes, PUR, 2010.

Richelieu dont ils assurent la constitution d'un réseau de clients en Bretagne.

Charles de La Porte de La Meilleraye est un cousin du cardinal de Richelieu qui le fait lieutenant général en 1632, gouverneur de Nantes, puis l'envoie à Port-Louis pour améliorer les fortifications de la ville. En 1637, il épouse Marie de Cossé-Brissac, fille du lieutenant général précédent, devient à son tour maréchal en 1639 et passe logiquement dans la clientèle de Mazarin à la mort du cardinal. Son fils, Armand-Charles, prolonge la carrière de son père, sans en avoir sans doute les qualités militaires et politiques. En 1661, il épouse Hortense Mancini, une nièce de Mazarin et prend le titre de duc de Mazarin en récupérant une grande partie de la fortune qu'il avait accumulée.

Les Cossé-Brissac et les La Meilleraye sont les plus fidèles agents des cardinaux-ministres en Bretagne et ils en retirent pouvoir, prestige et richesse. Leur position politique en fait des interlocuteurs indispensables pour la noblesse bretonne dont ils attirent certaines familles dans les réseaux clientélares du pouvoir central. Les Du Cambout de Coislin sont aussi des cousins de Richelieu et lui doivent une grande partie de leur ascension. Les Coëtquen ont bénéficié de leur parenté avec les Rohan et avec les Acigné (et ainsi de leur proximité avec les Cossé-Brissac). Les Rosmadec ou les Coëtlogon s'élèvent eux aussi par les charges militaires, les gouvernements de ville (Coëtlogon à Rennes, Rosmadec à Nantes), mais aussi les charges épiscopales (à Saint-Brieuc pour les Coëtlogon, à Vannes pour les Rosmadec) et par leurs différentes branches, accumulent les fonctions et les parentés utiles et influentes. Parfois opposées ou concurrentes dans la faveur du prince ou des cardinaux ministres, ces quelques familles constituent des réseaux relationnels solides et étendent leurs biens dans toute la province. Elles révèlent l'importance de la première moitié du siècle et, entre autres, du gouvernement de Richelieu pour l'arrimage politique de la Bretagne au pouvoir monarchique. Alors qu'une partie de la noblesse bretonne avait été tentée par la Ligue, ce sont les créatures de Richelieu qui ont ensuite assuré la fidélité au souverain et la tranquillité de la province dans les troubles nobiliaires récurrents. On ne saurait trop souligner leur importance et les profits qu'elles en retirent. Leur contrôle social en Bretagne perdure dans les premières décennies du règne de Louis XIV. Malgré les apparences, la Bretagne n'est pas à l'écart des grands réseaux nobiliaires au sein du royaume mais quelques familles judicieusement placées en contrôlent les accès et les avantages. Même si Croissy semble vouloir reléguer le duc de Mazarin

au second plan, même si Béchameil leur accorde *a priori* un peu moins d'importance, le temps n'est pas encore tout à fait venu où cette grande noblesse orgueilleuse et riche se contentera de l'ombre de la puissance. Louis XIV sait compter avec eux tout comme il sait compter sur eux grâce aux réseaux de parents et de clients qu'ils ont tissés dans toute la province⁷⁵.

LES OFFICIERS ROYAUX

L'encadrement épiscopal et la médiation nobiliaire ne suffisent évidemment pas à la monarchie. Depuis longtemps, elle a développé son propre personnel d'officiers. Relais et soutiens de l'autorité monarchique et de la présence de l'État au quotidien, ils sont vus ici à la fois comme agents et comme informateurs du souverain.

La Bretagne de Louis XIV se distingue toutefois par son nombre relativement faible d'officiers. On y dénombre vers la fin des années 1660 moins de 500 offices supérieurs et moyens⁷⁶, peut-être atteindrait-on le millier si l'on incluait tous les petits offices des auxiliaires de justice. C'est peu pour une province de près de 2 millions d'habitants et c'est peu par rapport à un royaume qui compte alors quelques 45 000 officiers. Leur répartition est, de plus, fortement déséquilibrée. Les deux cours souveraines (Parlement et Chambre des comptes) et la chancellerie en rassemblent plus de 200 sans compter les nombreux petits offices subalternes; les deux grandes villes de Rennes et Nantes en accueillent à elles seules près de 300 et, pour l'ensemble de la province, les officiers de finances sont fort peu nombreux face au personnel de la justice⁷⁷.

⁷⁵ Sur ces réseaux nobiliaires et leurs rapports avec le pouvoir, voir par exemple COLLINS J., *La Bretagne dans l'État royal. Classes sociales, États provinciaux et ordre public de l'Édit d'Union à la révolte des Bonnets rouges*, Rennes, PUR, 2006, ou FROSTIN C., *Les Pontchartrain, op. cit.*, qui, prolongeant et détaillant l'observation jusqu'au début du XVIII^e siècle, y inclut aussi les Ruellan, les Sévigné ou les Bréhan.

⁷⁶ D'après le *Livre des cartes particulières de la province de Bretagne*. Sur les particularités du monde de l'office en Bretagne à l'époque, voir JARNOUX P., « Offices, pouvoirs et mobilité sociale dans les villes bretonnes au XVII^e siècle », COSTE L. (dir.), *Liens de sang, liens de pouvoir. Les élites dirigeantes urbaines en Europe occidentale et dans les colonies européennes (fin XV^e-fin XIX^e siècle)*, Rennes, PUR, 2010, p. 111-126.

⁷⁷ Cela tient évidemment au rôle prépondérant des États de Bretagne en matière de fiscalité. La monarchie n'a pas eu à développer en Bretagne un appareil administratif de répartition et de levée de l'impôt puisque les États s'en chargent largement. En Bretagne, le basculement de « l'État de justice » à « l'État de finances », si tant est qu'il existe, ne passe pas par les officiers.

Ces officiers royaux font l'objet d'enquêtes et de nombreuses sollicitations de la part du pouvoir royal. On a vu plus haut combien ils sont observés et les rapports secrets sur les officiers des cours souveraines apportent au roi et à ses ministres les renseignements nécessaires pour contrôler ces hommes influents. Au Parlement, les premiers présidents François d'Argouges (1661-1677) et Louis Phélypeaux de Pontchartrain (1677-1687) jouent un rôle d'intermédiaire privilégié pour transmettre et imposer les volontés du monarque, au point qu'on peut considérer parfois qu'un intendant n'était pas absolument nécessaire en Bretagne. Pontchartrain, devenu contrôleur général des finances puis ministre d'État, y gardera des relais importants. À la Chambre des comptes, la stabilisation des fonctions de premier président et de procureur général entre les mains des familles de Becdelièvre (à partir de 1678) et de La Tullaye (à partir de 1682) est aussi le gage d'un rapport privilégié avec le pouvoir.

Ces officiers des cours souveraines sont aussi massivement utilisés pour réaliser les réformes imposées par le pouvoir : les chambres de réformation des Eaux et Forêts, de la noblesse ou du domaine royal sont constituées par ces magistrats bretons (ou siégeant en Bretagne) afin d'éviter les reproches et récriminations que provoquerait l'envoi de commissaires royaux⁷⁸. Localement et à un niveau plus modeste, les officiers moyens des sénéchaussées sont appelés à répondre très régulièrement aux enquêtes de Colbert (autour des questions maritimes en 1664 et 1665 par exemple). Avec la mise en place de l'intendant, c'est encore souvent à eux que Pomereu puis Béchameil font appel pour servir de correspondants ou de subdélégués. Les officiers du roi, quoique peu nombreux, jouent donc bien un rôle clé dans le gouvernement de la province. Béchameil et Croissy ne s'y trompent pas.

Le premier décrit longuement et précisément le fonctionnement des cours souveraines qu'il connaît très bien et sa présentation de l'ensemble de l'édifice judiciaire de la province est claire et précise, digne de l'intendant rigoureux qu'il est. Croissy ne s'arrête pas aux cours souveraines puisque, établies à Rennes et Nantes, elles ne sont pas sur

⁷⁸ Cette commission est entièrement faite de parlementaires pour la réformation de la noblesse. Pour le Domaine royal, elle est constituée de neuf membres de la Chambre des comptes (un président et huit maîtres) sous le contrôle de deux commissaires extérieurs : Pierre Du Molinet et... Louis Béchameil de Nointel. Voir GODIN X., *Réformer le domaine de la couronne en Bretagne sous le règne de Louis XIV*, thèse histoire du droit, dactyl, univ. Rennes 1, 2004.

l'itinéraire de son voyage mais en revanche il présente précisément les présidiaux et sénéchaussées et leur adjoint parfois la description des hautes justices épiscopales, les régaires, quand la justice royale ne s'exerce pas – ou peu – sur place (à Dol, Saint-Malo, Saint-Brieuc, Tréguier et Saint-Pol-de-Léon).

Partout où il passe, Croissy convoque et écoute les juges royaux qui représentent, avec les gouverneurs, l'autorité supérieure des villes en question. À quelques rares exceptions près, ceux-ci se gardent bien d'être absents. Le rituel de la visite semble presque toujours identique : les juges décrivent le ressort de leur juridiction, ils présentent les principales justices seigneuriales qui en relèvent (et les fiefs dont elles dépendent) et évoquent les éventuels conflits de juridiction entre tribunaux royaux et seigneuriaux. Il est très probable qu'ils fournissent aussi une partie des renseignements locaux concernant la noblesse, en particulier quand elle possède des droits de haute justice. Croissy examine ensuite les pièces des procédures criminelles conservées par les greffiers et peut au besoin, au titre de sa commission, en relancer les actions.

Dans cette observation de l'activité des juges royaux, on relèvera deux aspects des plus significatifs. Les sénéchaussées royales se composent d'un nombre réduit de magistrats, un sénéchal, un alloué (ou bailli), un lieutenant et un procureur du roi, servis par un greffier qui gère les ressources du tribunal et la masse des documents conservés. Ces magistrats sont encore assez souvent des nobles : à 71 % pour les sénéchaux et environ 50 % pour les alloués et lieutenants pour la période 1600-1650 et la présence nobiliaire dans ces offices ne déclinera vraiment qu'au XVIII^e siècle. Mais il s'agit presque toujours de familles de la noblesse moyenne à quelques exceptions près – les offices supérieurs des présidiaux – en fonction des habitudes locales bien ancrées : les Francheville, les Penfentenio à Brest. L'intérêt de la noblesse bretonne pour ces fonctions de justice s'étend d'ailleurs jusqu'aux grandes cours seigneuriales comme celle des régaires épiscopaux et semble distinguer la Bretagne d'une grande partie du royaume où les nobles ne daignent pas (plus ?) s'occuper de justice. À Dol, Croissy signale, par exemple, les qualités de juge du lieutenant, Mellet de la Veillardière, inséré par ailleurs dans la liste des nobles du diocèse. À Saint-Pol-de-Léon, les Le Jacobin qui cumulent les prébendes de chanoines et les charges au tribunal des régaires sont en même temps, par d'autres branches, présents au Parlement, sans passer par les offices des sénéchaussées. C'est l'exemple d'une cohérence du monde des magistrats

encore possible au xvii^e siècle mais beaucoup plus improbable ensuite.

La surveillance de Croissy est rigoureuse. S'il défend en général les arguments des juges royaux aux prises avec les tentatives d'usurpation seigneuriales (même face à des seigneurs parlementaires comme à Fougères ou à Saint-Briec), il exige de voir les registres de procédures criminelles, liste les affaires en cours, suspendues ou inachevées, et réprimande au besoin. On le voit ainsi réclamer l'arrestation d'un condamné à Fougères, imposer aux greffiers une tenue correcte des registres, leur interdire d'emporter les actes de procédures chez eux ou reprendre très sèchement les juges de Châteaulin, peu scrupuleux semble-t-il, en matière de poursuites criminelles. Autant d'informations précieuses sur le quotidien judiciaire du xvii^e siècle que l'on doit mettre en regard avec ce que les historiens du droit nous apprennent des formes des procédures⁷⁹ et ce que les historiens de la société nous disent des pratiques criminelles⁸⁰. La justice est une des fonctions majeures de la monarchie et c'est par les magistrats que le roi est physiquement présent dans une vingtaine de villes de la province mais son fonctionnement n'est pas toujours des plus harmonieux.

LES MUNICIPALITÉS

Après le haut clergé, la noblesse et les officiers, le dernier interlocuteur institutionnel habituel de la monarchie et de ses représentants est constitué par les municipalités. Béchameil ne leur fait aucune place dans sa description des cadres institutionnels de la province. Il ne les présente que dans leur diocèse respectif, s'arrêtant plus à la réalité économique des villes qu'à leur structuration politique. De ce point de vue, il se contente de signaler leur droit à députer aux États mais ne semble pas s'intéresser à leur organisation politique ou à leurs ressources. C'est assez surprenant dans la mesure où, en tant qu'intendant, il a souvent affaire à ces municipalités et corps politiques urbains et qu'il surveille attentivement leurs ressources (les deniers d'octrois) et leurs dettes.

Croissy, en revanche, s'y arrête plus longuement puisque, presque partout, il a reçu et écouté les agents de ces corps politiques urbains après avoir entendu les représentants des

chapitres et les officiers royaux. Même s'il ne précise pas souvent les noms ou les fonctions de ceux avec qui il a parlé, il s'intéresse aux modes de désignation locale des représentants, aux titres qu'ils portent et au degré d'ouverture des assemblées d'habitants, soulignant – presque comme à regret – que certaines villes ont toujours des assemblées générales ouvertes au petit peuple : à Saint-Malo (jusqu'à 2 000 personnes parfois), Tréguier, Lannion, Morlaix, ou encore Quimperlé. Le rapport de Croissy, même si celui-ci est loin d'avoir visité toutes les villes de la province, donne ainsi un aperçu des différents modèles municipaux qui coexistent en Bretagne en un temps où la monarchie commence à se préoccuper de contrôler et standardiser ces représentations politiques locales. Elle se préoccupe aussi d'encadrer leurs ressources et l'insistance sur la nature des deniers d'octroi et le montant des dettes annonce les commissions de vérifications qui seront établies quelques années plus tard.

On découvre par l'intermédiaire de Croissy tout l'éventail des pouvoirs urbains. De simples bourgs comme Châteaulin ou Saint-Renan n'ont aucune représentation même s'ils ont un tribunal royal ; des petites villes comme Roscoff viennent de perdre leurs deniers d'octroi et ne pourront maintenir les ressources nécessaires pour garder une municipalité ; d'autres sont écrasées sous les puissances locales : l'évêque à Dol ou la Marine à Brest, tandis que, dans quelques cas, on devine de réelles vies politiques agitées comme à Morlaix où Croissy se garde de prendre parti dans le violent et long conflit qui oppose la municipalité et les juges royaux. L'exemple de Saint-Malo, enfin, manifeste la puissance d'une municipalité riche et sûre d'elle-même. Si le gouverneur s'est avancé hors des murs pour accueillir le lieutenant général et le commissaire du roi, c'est bien « la salve de quarante coups de canon de la ville et de toute la mousqueterie fort nombreuse » qui impressionne les visiteurs, d'autant plus que les murailles sont fort bien entretenues de toutes sortes de réparations et les magasins d'armes bien garnis, tandis que dans le château royal « la plupart des bastimens tombent en ruine ». On ne saurait mieux dire où se trouve la réalité du pouvoir dans la cité malouine. Hasard ou conscience des rapports de force locaux, alors que Croissy respecte toujours l'ordre traditionnel des dignités commençant ses énumérations par le clergé avant de passer aux officiers royaux puis aux municipalités, le commissaire du roi écrit ici avoir reçu « les compliments et protestations de fidélité et de gratitude envers Sa Majesté tant du corps de ville que du chapitre, et officiers de justice ». La première

79 Voir PLESSIX-BUISSET C., *Le criminel devant ses juges en Bretagne aux xv^e et xvii^e siècles*, Paris, Maloigne, 1988 ou DESBORDES-LISSILLOUR S., *Les sénéchaussées royales en Bretagne. La monarchie d'Ancien Régime et ses juridictions ordinaires*, Rennes, PUR, 2006.

80 Par exemple GUILLOREL É., *La plainte et la plainte. Chansons, justice, cultures en Bretagne, xv^e-xviii^e siècle*, Rennes, PUR, 2010.

place du corps de ville n'est probablement pas fortuite et manifeste une puissance municipale à nulle autre pareille dans la province.

Clergé, noblesse et représentants des municipalités se retrouvent tous les deux ans lors des sessions des États pour discuter avec les agents du roi de la participation de la province aux finances du royaume. Sortant de l'assemblée qui s'est tenue à Vitry en 1663, Croissy n'a évidemment pas besoin d'y revenir en détail. Béchameil, au contraire, n'oublie pas qu'il écrit pour instruire l'hypothétique futur monarque des réalités de son état et décrit avec une extrême précision le système des finances et le déroulement des assemblées. Son mémoire est extrêmement précieux sur ces points car c'est celui d'un participant de premier plan, d'un homme rigoureux connaissant remarquablement bien les finances locales et exposant en détail un cérémonial politique caractéristique de la France d'Ancien Régime. De telles descriptions ne sont pas très nombreuses dans la littérature de l'époque et elles tranchent avec les jugements quelque peu caricaturaux de Madame de Sévigné et les regards beaucoup plus politiques portés par Jacquolot de Boisrouvray dans le contexte particulier des sessions d'États qui suivent l'affaire Pontcallec au début des années 1720⁸¹. Béchameil décrit les assemblées d'État à un moment clé, après les profondes évolutions du temps de Richelieu et de la Fronde, qu'a révélées J. Collins dans son étude sur les *xvi^e* et *xvii^e* siècles⁸² et avant que la création de la Commission intermédiaire dans les années 1730 ne transforme considérablement les réalités administratives et fiscales des sessions d'État⁸³. Ce que l'on découvre ici correspond au fonctionnement politique et fiscal du temps du Roi-Soleil, d'un temps de guerre et de crue fiscale qui est aussi, indiscutablement, un temps de renforcement monarchique. Les sessions de 1693, 1695 et 1697 auxquelles Béchameil a participé et où il a porté la volonté royale sont cependant particulières. L'intendant d'ailleurs n'évoque aucunement les tensions et les débats autour de la capitation qui voient dès 1699 des reculs monarchiques. Peut-être, dans la perspective qui est la sienne d'une instruction du futur monarque, n'y voyait-il que des incidents ponctuels et sans intérêt à long terme ?

81 CLOSMADÉUC G. DE (prés.), *Journal inédit d'un député de l'ordre de la noblesse aux États de Bretagne pendant la Régence*, Rennes, Société des bibliophiles bretons, 1905.

82 COLLINS J., *op. cit.*

83 RÉBILLON A., *Les États de Bretagne de 1661 à 1789*, Paris/Rennes, Picard/Plhion, 1932, p. 269-312.

Un peu à l'écart de ces jeux politiques et sociaux habituels, les deux rapports font aussi une place importante aux questions militaires. Le règne de Louis XIV est rempli du fracas des armes et, même si les deux écrits sont rédigés en temps de paix, ils transcrivent les tensions et les préparations ou traduisent les effets des conflits. À ce titre, ils sont le reflet d'une province frontalière et désormais militarisée. La mission de Croissy consiste aussi à accompagner un lieutenant général qui inspecte la mise en place des milices garde-côtes et vise à connaître les défenses du littoral autant qu'à déterminer les sites portuaires intéressants pour la Royale. De Saint-Malo jusqu'au Morbihan, il ne l'oublie jamais (même s'il oublie certains sites), donnant des descriptions utiles de la baie de Saint-Malo, de la rade de Brest ou de celle de Port-Louis. Béchameil, qui a lui-même beaucoup œuvré au ravitaillement des troupes lors de la guerre de la Ligue d'Augsbourg, donne également une description assez sûre des hiérarchies militaires et des forces disponibles. Mais sa formation et ses intérêts l'amènent aussi à développer – beaucoup plus que Croissy quoique celui-ci ne le néglige pas entièrement – un regard économique qui, sans être totalement novateur, est riche d'informations pour l'historien. Ici son rapport tranche avec ceux des autres intendants de 1698 et l'on s'approche plus près des réalités quotidiennes des Bretons.

LA MER DANS L'ÉCONOMIE BRETONNE

La connaissance des territoires passant naturellement par la description des réalités économiques des provinces visitées, les activités liées au caractère maritime de la Bretagne concentrent tout particulièrement l'attention de Croissy et de Béchameil. D'une part, le grand commerce maritime, considéré comme la principale source de revenus de la province et de ses habitants, fait l'objet de toute l'attention de nos deux auteurs. D'autre part, les potentialités stratégiques, que ce soit au niveau des ports, des navires ou des gens de mer, sont analysées avec soin pour les besoins militaires de la monarchie qui ambitionne de devenir une puissance maritime supérieure à celle de ses ennemis.

La Bretagne possède un très grand nombre de sites portuaires de toutes tailles, des grandes rades, comme celle de Brest, aux grèves d'échouage ou aux abris d'estuaires. Croissy, dont – rappelons-le – l'enquête s'intitule « Procès-verbal de visite des costes et éveschés de Bretagne », décrit ces multiples ports et havres. Il fait un inventaire précis des qualités de ces sites portuaires : « La valeur du mouillage est déterminée en fonction des facilités d'accès – hauteur

d'eau aux différentes marées, bancs de sable et écueils, courants, situation par rapport aux vents – elle dépend aussi du nombre et du tonnage des navires, des installations portuaires existantes ou susceptibles d'être aménagées⁸⁴. » Cependant, les activités de ces petits ports intéressent surtout nos auteurs pour leur intérêt stratégique, notamment chez Croissy, et les activités traditionnelles de cabotage y sont seulement évoquées par la présence de navires ou les possibilités d'exportation des produits locaux vers l'étranger selon la tradition mercantiliste qui domine la pensée économique de l'époque.

Au xv^e siècle, le roulage breton a maintenu la position dominante qu'il avait acquise à la fin du Moyen Âge, parmi les premières flottes de cabotage européennes⁸⁵. Mais cette période de prospérité ne dura guère et, au siècle suivant, le rôle de premier plan joué par la flotte bretonne s'affaiblit. En 1635-1636, une trentaine de bateaux seulement sont enregistrés à l'entrée des ports anglais, alors qu'ils étaient plusieurs centaines au siècle précédent⁸⁶. À partir du début du xvii^e siècle, les navires les plus demandés sont des gros tonnages alors que la flotte bretonne est surtout composée de petites unités. Très rapidement, les Hollandais construisent des navires peu coûteux, bien adaptés à la demande et s'emparent du grand cabotage européen. Parallèlement, le nationalisme économique se renforce en établissant des règles nouvelles à l'exemple de l'acte de Navigation de Cromwell (1651) qui réserve aux sujets britanniques les bénéfices du commerce maritime. De plus, la politique du royaume de France a surtout des ambitions terriennes et ne se préoccupe guère des questions touchant la mer. Enfin, l'élite marchande de la province est réduite et peu structurée, ce qui limite les investissements dans la construction de nouveaux navires. Cependant, si le cabotage breton perd sa place au niveau européen, il se recentre sur les relations avec les provinces voisines, notamment le Bordelais. De petits navires y apportent blé ou sel qu'ils échangent contre des produits viticoles. À Bordeaux, le nombre de navires bretons passe de 281 en moyenne par an, jaugeant 8 834 tonneaux, au cours de la période 1640-1644, à 998, jaugeant 23 039 tonneaux, en 1669, soit presque un triplement. Par la suite, ces effectifs ont

tendance à diminuer puisqu'en « 1682 ils ne sont plus que 745 chargeant 19 878 tonneaux de vin pour la Bretagne, en face de 677 navires non bretons chargeant 13 759 tonneaux pour la même direction⁸⁷. »

En 1664, dans la catégorie de 10 à 60 tonneaux, les 581 navires bretons répertoriés jaugeant 31 000 tonneaux et représentent environ 30 % du tonnage français du début du règne de Louis XIV⁸⁸. De nombreux petits ports participent à ce cabotage à l'exemple de Pénerf, Audierne, l'Aber-Ildut ou encore Bréhat et les petits ports voisins de Saint-Malo que Croissy évoque très rapidement, alors que les relations au long cours se concentrent dans quelques ports d'envergure internationale qui intéressent beaucoup plus Croissy et Béchameil.

À la fin du xvii^e siècle, Saint-Malo est encore le premier port breton et suscite donc un intérêt tout particulier⁸⁹. Si la navigation est handicapée par l'amplitude des marées, les négociants et armateurs malouins ont su s'adapter aux potentialités du site pour développer une intense activité maritime. Lors de son passage, Croissy indique que le trafic le plus considérable se fait avec l'Espagne. Dès le milieu du xv^e siècle, les navires malouins se dirigent vers Cadix où ils apportent des produits nécessaires à l'approvisionnement de l'immense empire américain conquis par la monarchie espagnole. Ensuite les marchandises sont acheminées outre-Atlantique par les navires de la *Carreira de Indias* selon les règles du monopole castillan. D'après l'enquête menée par l'intendant de la marine Patoulet en 1686, les négociants français, et tout particulièrement les Malouins, fournissent près de 40 % des cargaisons expédiées vers l'Amérique par les flottes et les galions. Un mémoire de 1688 énumère les produits exportés vers Cadix : « c'est par Saint-Malo que sort la plupart des dentelles d'or et d'argent, toutes les soieries de Tours et grande partie de celles de Lyon, les chapeaux de castor vigogne et autres qui se font à Paris, les dentelles de soye du Puy et autres villes circonvoisines, les serges d'Amiens, de Reims et de Chalons, la meilleure partie des toiles de Rouen et généralement toutes celles de Laval et de Bretagne, rosses et fines de toutes qualités⁹⁰ ». Le commerce d'Espagne organisé par les Malouins, dont une colonie s'est installée à demeure dans le port de Cadix, est l'une des grandes réussites de l'industrie manufacturière française des

84 KERHERVÉ J., ROUDAUT F. et TANGUY J., *La Bretagne en 1665 d'après le rapport de Colbert de Croissy*, Brest, CRBC, 1978, p. 57.

85 TOUCHARD J., *Le commerce maritime breton à la fin du Moyen Âge*, Paris, Les Belles Lettres, 1967.

86 TANGUY J., *Histoire de la Bretagne et des Pays Celtiques*. t. 3 : *La Bretagne province (1532-1789)*, Morlaix, Skol Vreizh, 1980, p. 6.

87 *Idem*, p. 10.

88 BnF, Fonds Colbert Cinq Cents, ms. 199.

89 Sur Saint-Malo, LESPAGNOL A., *Messieurs de Saint-Malo. Une élite négociante au temps de Louis XIV*, Rennes PUR, 1997.

90 LESPAGNOL A., *op. cit.*, p. 408.

Temps modernes, d'autant plus que ce commerce se déroule dans un marché ouvert à la concurrence internationale. En retour, en paiement des produits manufacturés français, les navires malouins chargent des denrées espagnoles (vin, huile, laine), des produits américains (cochenille, indigo, cuirs, bois de campêche) mais surtout des métaux précieux, notamment de l'argent extrait des mines mexicaines ou péruviennes. La liaison Cadix - Saint-Malo constitue l'une des grandes voies de redistribution des métaux précieux américains en Europe. Pour la France, c'est assurément le principal canal d'arrivée de l'argent jusqu'à la fin des années 1680, drainant près des trois quarts des piastres qui gagnent le royaume depuis Cadix. La très forte activité de l'hôtel des Monnaies de Rennes que souligne Béchameil s'explique par cette prééminence de Saint-Malo dans les circuits de l'argent espagnol. De 1611 à 1680, la Bretagne frappe 16 % de l'argent français⁹¹. Selon André Lespagnol, la route de Cadix représente « la fonction économique majeure et la réussite principale du groupe marchand malouin, la source de sa puissance, de sa richesse et de son prestige⁹² ». Pour assurer ces trafics vers l'Espagne, les armateurs malouins utilisent des frégates, bâtiments de fort tonnage (300 à 500 tonneaux), fortement armés (30 à 50 canons), et embarquant un équipage compris entre 50 et 100 hommes. Ces navires d'un coût très élevé sont construits dans les chantiers navals à proximité de Saint-Malo.

Dans son enquête, Béchameil omet de parler du commerce interlope avec les colonies espagnoles dont les premières tentatives ont eu lieu dans les années 1680. En 1683, une grosse frégate de 300-350 tonneaux, *Le Seignelay*, est expédiée vers le Rio de la Plata, puis en 1687, le même vaisseau rebaptisé *Le Galant*, part vendre sa cargaison sur la côte de Carthagène. Ces deux tentatives se soldent par des échecs mais préparent la route aux projets d'expéditions commerciales vers les mers du Sud, c'est-à-dire l'océan Pacifique, qui feront la fortune de Saint-Malo lors de la guerre de Succession d'Espagne⁹³.

Saint-Malo conserve des relations avec l'Europe septentrionale, notamment l'Angleterre et les Provinces-Unies. Le commerce d'Angleterre, le plus ancien trafic du port breton, représente, dans les années 1680, 200 mouvements et près

de 4 000 tonneaux par an dans l'un et l'autre sens. Saint-Malo importe des produits agricoles anglais (blé, harengs) et irlandais (bœuf salé, cuirs), des produits du sous-sol (charbon de terre, plomb, étain) ainsi que des draperies. En contrepartie, les marchands malouins exportent des denrées méridionales (vin, huile) et surtout des toiles de chanvre. Ce trafic majeur (2 millions de livres par an dans les années 1680), qui s'effectue majoritairement sur des navires britanniques, disparaît quand les autorités de Londres décident de fermer leurs frontières aux produits français en représailles contre la décision de Versailles de taxer lourdement les draps anglais (1687). Les Malouins expédient des produits méditerranéens sur le marché d'Amsterdam et reçoivent en retour des matières premières de l'Europe du Nord pour la construction navale. Si ce commerce a tendance à passer sous le contrôle de la flotte hollandaise, les armateurs malouins envoient régulièrement leurs navires à Amsterdam pour profiter des possibilités spéculatives que leur offre le grand port hollandais.

Avec le commerce de Cadix, l'autre base de l'économie maritime malouine aux Temps modernes est la pêche à Terre-Neuve. Dès le début du xvi^e siècle, Saint-Malo s'impose comme l'un des principaux ports morutiers français, ce qui lui permet de s'insérer dans les grands courants de l'économie monde européenne (la présence des Malouins en Amérique du Nord est attestée dès 1510). Deux types de pêches sont pratiqués sur les bancs de morue de Terre-Neuve⁹⁴. D'une part, la pêche errante en haute-mer à la ligne sur les fonds poissonneux. Le poisson est salé puis conservé dans les cales du navire qui, une fois rempli, rentre en Europe. Cette pêche à la « morue verte » est principalement destinée aux marchés français. Le second type de pêche est la pêche sédentaire proche des côtes de Terre-Neuve, qui débouche sur le conditionnement du poisson dans des installations construites à terre. Le produit obtenu, la morue sèche, qui se conserve très bien, est principalement commercialisé en Europe du Sud où, depuis la Réforme catholique, l'Église a imposé un nombre considérable de jours maigres chaque année (environ 153 jours). Si les Malouins ont commencé à pratiquer la pêche à la morue verte et continuent de la pratiquer à la fin du xvii^e siècle (six armements en 1664, neuf armements en 1687), celle-ci est supplantée par la pêche à la morue sèche qui représente 90 % des armements morutiers et 95 % du tonnage total

91 SPOONER F., *Les frappes monétaires en France*, vol. 1, Paris, SEVPEN, 1956.

92 LESPAGNOL A., *Messieurs...*, *op. cit.*, p. 404.

93 DAHLGREN E.W., *Les relations maritimes et commerciales entre la France et les côtes de l'Océan Pacifique*, t. 1: *Jusqu'à la paix d'Utrecht*, Paris, Honoré Champion, 1909.

94 Voir LA MORANDIÈRE C. DE, *Histoire de la pêche française de la morue en Amérique septentrionale des origines à 1789*, 2 vol., Paris, Maisonneuve & Larose, 1962.

armé à Saint-Malo pour Terre-Neuve. À partir des années 1680, le port breton domine de très loin les armements morutiers français avec près d'un tiers du tonnage (11 695 tonneaux pour un total de 34 489 tonneaux en 1683), devançant du double son second immédiat, Le Havre. En 1698, ce sont quatre-vingt-quatre navires d'un tonnage total de 14 040 tonneaux employant 3 732 hommes qui se dirigent vers les bancs de Terre-Neuve.

Dans la décennie 1681-1689, seuls 30 % des morutiers expédiés à Terre-Neuve reviennent en droiture à Saint-Malo⁹⁵. Les autres se dirigent vers l'Europe du Sud. Un certain nombre font une escale « technique » à Marseille, Gênes ou Alicante pour prendre les ordres de leurs armateurs. Les principaux lieux de livraison à l'étranger sont les ports espagnols de Bilbao, Cadix et Alicante et les ports italiens de Gênes, Livourne et Civitavecchia. En ce qui concerne la France, Marseille est le principal et le plus important port de décharge des morutiers malouins en Méditerranée à la fin du XVII^e siècle (trente sur quarante-cinq en 1698). La vente de la morue sèche en Europe du Sud constitue un point de départ pour de nouveaux trafics. Les navires rechargent vers la France et les pays d'Europe septentrionale des produits méditerranéens, c'est-à-dire des produits viticoles (vins et eaux-de-vie), de l'huile, du savon de Marseille, des matières premières (sel, soufre, alun de Tolfa⁹⁶), du coton du Levant ainsi que des produits américains disponibles à Cadix.

En temps de guerre, une partie de la flotte malouine se reconvertit dans la guerre de course⁹⁷. Les premières entreprises corsaires se sont constituées pendant la guerre de Hollande entre 1675 et 1678 mais c'est à partir de 1689, pendant la guerre de la ligue d'Augsbourg, quand l'État royal fait le choix stratégique de la guerre de course privée, que Saint-Malo s'engage avec détermination pour une période d'une vingtaine d'année dans cette nouvelle activité. Le port est bien situé pour porter atteinte au trafic ennemi circulant dans la Manche et ses activités commerciales facilitent sa reconversion en temps de guerre. D'une part, il dispose de navires armés pour ses trafics vers l'Espagne et, d'autre part, ses activités de pêche vers l'Amérique du Nord lui procurent des effectifs embarqués considérables qui sont nécessaires pour la guerre de course. La pêche

étant trop vulnérable en temps de conflit, les armateurs malouins offrent leurs services au roi pour lutter contre ses ennemis. Cependant, leur initiative pour développer la course à grande échelle se heurte aux levées massives de la Marine royale pour l'escadre de Brest et la main-d'œuvre maritime disponible sera toujours insuffisante. Au cours des années 1689, 1690 et 1691, les armements malouins se réduisent à une trentaine de navires pour 6 000 tonneaux. La course malouine ne prend de l'ampleur que dans les interstices de la guerre d'escadre, quand les matelots qui étaient mobilisés sont à nouveau disponibles. L'armement peut prendre deux formes : soit les navires appartiennent à des armateurs privés, soit les vaisseaux sont prêtés par le roi. Dans ce dernier cas, la préparation des navires s'effectue majoritairement dans les deux grands arsenaux de la marine, Brest et Lorient. Au cours de la période 1688-1697, Saint-Malo arme en moyenne 48,4 navires chaque année pour un tonnage de 8 915 tonneaux. Le matériel utilisé a tendance à se diversifier entre 1689 et 1697, ce qui traduit une pluralité des formes de la course. La première forme d'activité corsaire concerne les frégates de 150 à 300 tonneaux dont le théâtre d'opération est la Manche occidentale. Cette forme de course est dominante jusque dans les années 1691-1692 mais devient ensuite très vulnérable en raison des mesures prises par les Britanniques pour protéger leur commerce, notamment l'organisation de convois et de croisières de vaisseaux garde-côtes. En réponse, les armateurs malouins développent une petite course côtière avec des navires de faible tonnage de 20 à 120 tonneaux rançonnant les ennemis le long des côtes britanniques, du Devon à la mer d'Irlande. Nombre d'entre eux sont commandés par des capitaines irlandais ou jacobites qui connaissent bien ces terrains de chasse. Parallèlement à cette petite course côtière se développe une grande course océanique avec des frégates lourdement armées de 300 à 700 tonneaux opérant en escadres sur des théâtres d'opération beaucoup plus lointains. Leur objectif est de détruire les pêcheries et d'intercepter les flottes ennemies revenant par le nord de l'Écosse.

À partir de 1688-1689, la course devient la branche première de l'armement malouin. Dans un premier temps, les Malouins reconvertissent leurs navires de commerce ou de pêche ou réutilisent les vaisseaux ennemis capturés mais, dès 1690, ils ont recours à la construction de navires neufs spécialement destinés à la course. En 1695-1697, en très forte période d'activité, l'armement corsaire malouin nécessite l'emploi de 6 à 7 000 hommes (en 1696, les soixante navires corsaires armés embarquent 6 452

95 DELUMEAU J., « Les terre-neuviens malouins à la fin du XVII^e siècle », *Annales ESC*, XVI, 1961/4, p. 665-685.

96 DELUMEAU J., *L'alun de Rome*, Paris, SEVPEN, 1962.

97 Voir LESPAGNOL A., *La course malouine au temps de Louis XIV*, Rennes, Apogée, 1995.

hommes), ce qui pose constamment des problèmes de recrutement et, en conséquence, des salaires élevés pour les matelots. Le coût de l'armement qui a tendance à croître pose des problèmes de financement d'autant plus que l'activité est très risquée. Pour rassembler des capitaux, les armateurs se regroupent en sociétés d'armement corsaire qui permettent de drainer des ressources financières extérieures. Parmi les grands investisseurs, « Noël Danycan, armateur terre-neuvier déjà notable dans les années 1685-1689, qui reconvertit ses morutiers vers la course entre la fin 1689 et 1691, avant de développer une véritable flotille corsaire entre 1693 et 1695 par construction de frégates neuves et incorporation de vaisseaux de guerre capturés, qui lui permettent d'expédier une véritable escadre de cinq navires d'un port de 1 850 tonneaux pour l'expédition de Terre-Neuve en 1696⁹⁸. » Des raids malouins restent célèbres à l'exemple de l'expédition menée par quatre frégates contre les pêcheries baleinières hollandaises du Spitzberg en 1677. Parmi les grands corsaires malouins, la figure de Duguay-Trouin est la plus renommée ; promu capitaine de frégate en 1697, il est reçu par le roi à Versailles pour conter ses exploits.

La guerre de la ligue d'Augsbourg est une période brillante pour la course malouine. Le négociant nantais Descaux du Hallay écrit en 1702 : « Nous sortons d'une guerre qui nous a fait faire plus de progrès dans le commerce que nous n'eussions pu en acquérir nous-mêmes en un siècle entier. Les prises venant de toutes les parties du monde nous ont fait voir avec étonnement la grandeur, l'étendue, la qualité du commerce des Anglais et des Hollandais. Notre supériorité à la mer, au moyen des armements en cours, nous mettait en état de soutenir notre navigation ordinaire sans trop d'interruption, parce qu'elle était petite d'elle-même et nos vaisseaux bien armés. Au contraire, nous faisons de grosses prises sur ceux qui causaient un commerce étranger et surabondant dans le royaume, qui occupait et faisait gagner les peuples et grossissait le revenu des fermes⁹⁹. » Le bilan de la course est cependant aléatoire. Activité très risquée, elle fait naturellement des perdants mais elle se traduit aussi par des réussites exceptionnelles à l'exemple de Duguay-Trouin qui indique lui-même avoir fait un profit de 2 000 % lors de sa campagne de septembre 1695.

L'ensemble des grands trafics internationaux de Saint-Malo génère une activité de cabotage très soutenue avec la Bretagne et les provinces limitrophes. Pour l'approvi-

sionnement de la ville et la collecte des toiles, de multiples barques jaugeant autour de vingt tonneaux relient Saint-Malo à la Basse-Normandie et aux côtes de Bretagne jusqu'à l'embouchure de la Vilaine, représentant 25 % du trafic total du port. Pour l'approvisionnement en sel des terre-neuviers, les caboteurs malouins se rendent au Croisic, Bourgneuf, Noirmoutier, Oléron, d'autres se dirigent vers le Bordelais pour chercher des vins ou vers la Basse-Seine pour livrer des produits méditerranéens. L'ensemble de ces trafics à moyenne distance effectués par des pinasses de 50 à 80 tonneaux représente 35 % du mouvement total du port à la fin du xvii^e siècle.

Dans les années 1680-1690, les entrées dans le port de Saint-Malo représentent dans les années de paix un tonnage compris entre 40 000 et 42 110 tonneaux, ce qui correspond à environ 1 500 arrivées chaque année. En temps de guerre, ces chiffres sont divisés environ par deux. En 1699, la flotte malouine est la première flotte de commerce française en activité avec 158 bâtiments jaugeant 26 480 tonneaux. Cette intense activité maritime exige une main-d'œuvre abondante qui explique la croissance démographique de la ville à la fin au xvii^e et au xviii^e siècle¹⁰⁰. Le dynamisme marchand de la ville explique l'intérêt évident que lui manifestent Croissy comme Béchameil. D'autant plus qu'il en fait une cible militaire qui doit être protégée et qu'il apporte au monarque, directement ou indirectement, des revenus importants.

Morlaix est l'autre grand port de la côte nord de la Bretagne. Son activité principale est l'exportation de toiles vers les ports de la côte sud de l'Angleterre notamment le Devon. Les Morlaisiens, bénéficiant de privilèges sur la commercialisation des toiles créées, les échangent contre des draps fabriqués par les paysans-tisserands de l'arrière-pays d'Exeter. Le papier fabriqué par les nombreux moulins de la campagne morlaisienne accompagne régulièrement les cargaisons de toiles vers l'Angleterre alors que les Bretons importent de l'étain et du plomb des ports d'outre-Manche. Ces relations suivies expliquent la présence d'une forte colonie britannique à Morlaix que Croissy a remarquée¹⁰¹. Jean Tanguy recense une cinquantaine de commerçants venant d'outre-Manche à la fin du xvii^e siècle dans les minutes de deux notaires du port breton. La guerre économique des

100 DELUMEAU J., « Démographie d'un port français sous l'Ancien Régime: Saint-Malo (1651-1750) », *xvii^e siècle*, n° 86-87, 1970, p 1-20.

101 TANGUY J., « La colonie anglaise de Morlaix à la fin du xvii^e siècle », *MSHAB*, 2002, p. 149-161.

98 LESPAGNOL A., *La course malouine...*, *op. cit.*, p. 138.

99 Arch. dép. Loire-Atlantique, C 130.

années 1690 met fin à ces échanges et entraîne la fin de la présence britannique sur les quais de Morlaix.

Le port de Brest intéresse peu Croissy et Béchameil sinon pour remarquer la qualité de la rade où le roi a entrepris d'établir une grande base militaire, et pour souligner notamment la quantité de navires qui peut y trouver abri. L'initiateur du port militaire est Richelieu qui ordonne en 1631 de concentrer la marine du Ponant dans les trois ports du Havre, de Brest et de Brouage. Très vite, le port breton obtient la préférence du pouvoir en raison de ses atouts géographiques et de sa position face à l'Angleterre. Les crédits royaux permettent de construire les premières infrastructures de l'arsenal mais ces investissements semblent insuffisants à Croissy qui fait nombre de remarques sur les problèmes d'aménagements et propose des idées pour en faire un arsenal efficace pour la nouvelle marine qu'ambitionne Louis XIV. En effet, les constructions se sont réduites sous Mazarin mais reprennent sous l'impulsion de Colbert. Une politique de grands travaux est mise en œuvre par Duquesne, commandant de la place depuis 1665, et M. de Seuil, commissaire de la Marine depuis 1666. Quelques années plus tard, des corderies, des forges, des magasins, des boutiques, des hangars, des chantiers sont construits. Les infrastructures de l'arsenal sont complétées en 1681 par de nouveaux magasins et, en 1684, par l'hôpital de la Marine. En 1683, Vauban transforme le château pour l'adapter aux nouvelles techniques de défense et met en place des batteries à feux croisés de part et d'autre du goulet. En cette fin du XVII^e siècle, l'arsenal est en pleine activité : de 1661 à 1671, 111 vaisseaux sont lancés sur les rives de la Penfeld. Alors que Croissy n'a vu qu'un port en puissance, Béchameil, trente ans plus tard, contemple le résultat et juge que « c'est le plus grand établissement que le Roy ait pour la Marine. »

À Port-Louis, Croissy constate les avantages naturels de la rade, où se rejoignent le Blavet et le Scorff, bien protégée par l'île de Groix. Son rapport est très précis quant aux possibilités de mouillage et de carénage ainsi qu'aux contraintes des marées et de vents. À la fin du siècle, quand Béchameil fait son enquête, la rade a bien changé mais on regrette que sa description de Lorient tienne seulement en quelques lignes. Dans les années 1660, les administrateurs de la nouvelle Compagnie des Indes cherchaient un site sur le littoral français pour installer un chantier de construction navale et un lieu d'armement et de désarmement pour leurs navires. Sous l'influence d'Armand-Charles de la Porte de La Meilleraye, duc de Mazarin, le choix se

porte sur la lande du Faouëdic. En 1666, La Compagnie fait l'acquisition de 7 hectares pour implanter son chantier, l'administration s'établissant à Port-Louis¹⁰². Petit à petit, l'établissement du Faouëdic se développe, des magasins, des ateliers, des cales, des logements sont construits et le site prend le nom de L'Orient. L'activité vers l'Asie se développe : deux vaisseaux sont armés en 1669, trois en 1670, quatre en 1671. Cependant les velléités militaires de Louis XIV troublent le fonctionnement de la Compagnie dont le chantier est pris en main par la marine de guerre. Pendant la guerre de la ligue d'Augsbourg, Seignelay y fait construire un premier navire pour le roi, *L'Orgueilleux*, et l'arsenal lorientais devient un lieu supplémentaire d'armements, de constructions, de carénages et de réparations pour la marine royale. Après la paix de Ryswick (1697), les échanges avec l'Asie reprennent mais la présence des navires du roi, qui restent à Lorient, entraîne des tensions entre la Marine et la Compagnie. En cette fin du XVII^e siècle, Lorient est en premier lieu une pièce du dispositif de la flotte du Ponant en tant que port d'armement et de désarmement, port de refuge et port de construction.

Alors qu'au départ, le site de Lorient était uniquement destiné à être un chantier de construction navale, personne n'imaginait qu'il deviendrait une ville. Mais dès l'établissement de la Compagnie, les travailleurs s'incrument dans l'Enclos, amenant avec eux toute une population qui espère y trouver un travail ou profiter de cette concentration d'hommes. Les baraques se multiplient sur la lande même si la Compagnie fait quelques efforts pour loger ses ouvriers comme la construction d'une caserne en 1691. Au début du XVIII^e siècle, il existe « plus de 300 bâtiments de terre et seulement une douzaine de meilleure apparence, construits en dur et couverts d'ardoises¹⁰³ ». Claude Nières écrit que l'on assiste en cette fin du XVII^e siècle à la naissance d'une ville « par surprise ». Il est encore trop tôt pour que l'intendant s'en fasse l'écho dans son mémoire.

Si Lorient est la ville de la Compagnie, Port-Louis et les ports alentour ont d'autres activités liées à la mer. Comme toute la côte sud de la Bretagne, de l'embouchure de la Loire à la presqu'île de Crozon, la pêche sardinière prend une grande ampleur à la fin du XVII^e siècle avec le développement des presses à sardines. L'amirauté de Vannes semble en avoir été l'initiatrice et la région du Port-Louis et de Belle-Île

102 NIÈRES C. (dir.), *Histoire de Lorient*, Toulouse, Privat, 1988.

103 *Idem*.

est le centre de cette nouvelle activité¹⁰⁴. L'ère de la sardine pressée donne au commerce vers Bordeaux mais aussi vers le Pays basque espagnol une nouvelle ampleur. En outre, la vitalité de la pêche à Belle-Île s'explique par les initiatives prises par Fouquet, propriétaire de l'île depuis 1658, qui a bien compris les potentialités des marchés méridionaux pour la sardine pressée bretonne. Les marchands de Port-Louis essaient également de participer au grand commerce avec les Antilles, armant un ou deux navires chaque année au cours des années 1690. Durant la guerre de Hollande puis la guerre de la ligue d'Augsbourg, ils participent activement à la guerre de course. Au cours de ce dernier conflit, sous l'impulsion du caissier de la Compagnie, Jean Bréart de Boisanger, ils arment 135 navires corsaires¹⁰⁵. Comme pour Saint-Malo, la guerre de course est une solution de remplacement aux activités traditionnelles pour les négociants de Port-Louis.

Béchameil, attentif aux réalités économiques maritimes, ne s'arrête pas seulement à la pêche sardinière mais mentionne aussi, brièvement, d'autres pratiques, moins connues et moins étudiées par l'historiographie. Son mémoire détaille ainsi les pêcheries de maquereaux des environs de Saint-Malo ou de Roscoff, celles de congres de l'île de Groix car, dans les deux cas, elles donnent lieu à des commercialisations lointaines. Mais il néglige totalement les pêcheries d'estuaires qui sont pourtant des sources de revenus non négligeables et alimentent en poissons frais la plupart des villes bretonnes souvent situées à quelques kilomètres en amont. L'oubli est significatif de la pensée économique de l'intendant : pour lui, ce qui ne se traduit pas par des courants d'échanges à moyenne ou grande distance n'a pas de réel intérêt économique.

Colbert de Croissy interrompt sa visite des côtes de Bretagne à Vannes et ne donne donc aucun renseignement sur Nantes, l'autre grand port de la province avec Saint-Malo. En revanche, Béchameil décrit longuement la ville « considérable » de l'embouchure de la Loire, peuplée d'environ 40 000 habitants à la fin du xvii^e siècle et qu'il connaît très bien.

Le port de Nantes présente la particularité, tout comme Bordeaux, d'être un port d'estuaire dont le tirant d'eau est limité. Seuls les navires de petite taille peuvent remonter jusqu'à la ville, les autres transférant leurs marchandises

dans des gabarres par échelonnement dans différents ports de profondeur croissante vers l'aval jusqu'à la rade de Paimbœuf, à l'embouchure de la Loire, où sont déchargés les plus gros navires. Paimbœuf s'affirme comme principal avant-port de Nantes dans les années 1640 quand se développe le commerce antillais¹⁰⁶. Les constatations de Béchameil sont validées par les études les plus récentes. De 1690 à 1697, aucun navire morutier, dont les plus modestes ont une jauge comprise entre 40 et 50 tonneaux, ne remonte jusqu'aux quais du port ligérien pour décharger sa cargaison de morues en provenance de l'Amérique septentrionale¹⁰⁷. Les contemporains ont le sentiment que les conditions de navigation dans l'estuaire de Loire s'aggravent, notamment en raison des délestages sauvages qui sont pourtant formellement interdits et contrôlés par les autorités. Pour Béchameil, ce sont surtout les alluvions de la Loire et de ses multiples affluents qui sont à l'origine des bancs de sable qui perturbent la circulation des navires. Ces spécificités font qu'il n'y a pas un port à Nantes mais un ensemble portuaire, des ports urbains à ceux de l'embouchure de la Loire du Croisic à Pornic, utilisés à la fois par le trafic fluvial et le trafic maritime sans qu'il y ait séparation absolue entre les deux. La municipalité de Nantes se préoccupe en tout cas de l'aménagement des berges; dès 1622, elle a fait édifier à la Fosse un quai neuf de 127 toises (environ 127 m), prolongé ensuite de 200 toises (390 m).

Si la position de Nantes sur l'axe ligérien paraît favorable au développement des activités commerciales, la réalité est plus nuancée. D'une part, les abords immédiats de la ville fournissent deux produits de base pour les échanges de l'époque, le sel des marais salants de Bourgneuf et de Guérande ainsi que le vin du pays nantais, mais la concurrence est rude sur tous les marchés locaux et internationaux. D'autre part, les produits de la vallée de la Loire se dirigent en grande partie vers Paris alors que les productions bretonnes sont exportées directement par les nombreux ports de mer de la province.

Au milieu du xvii^e siècle, les horizons commerciaux de Nantes sont avant tout européens. Un corpus de 799 actes d'affrètements passés devant des notaires nantais entre 1650 et 1664, recense 442 départs pour l'Espagne (55,9 %), 236 pour la France (20,8 %), soixante-huit pour l'Irlande

104 ROBIN D., *Pêcheurs bretons sous l'Ancien Régime. L'exploitation de la sardine sur la côte atlantique*, Rennes, PUR, 2000, p. 30.

105 BUFFET H.-F., *Vie et société au Port-Louis des origines à Napoléon III*, Rennes, Éditions Bahon-Rault, 1972, p. 139-142.

106 LELIÈVRE F., *Paimbœuf, un avant-port de Nantes*, Nantes, Éditions 303, « Cahiers du patrimoine », 2015.

107 MICHON B., *Le port de Nantes au xviii^e siècle. Construction d'une aire portuaire*, Rennes, PUR, 2011, p. 81.

(13,5 %) et vingt-huit pour l'Angleterre (4,1 %) ¹⁰⁸. L'absence des pays du Nord s'explique par la domination de la flotte et des marchands hollandais sur les routes de l'Europe septentrionale, les contrats d'affrètements étant passés ailleurs, notamment à Amsterdam. Mais on sait par ailleurs que des colonies de marchands hollandais sont établies dans la ville. Bilbao est la première destination espagnole pour les navires au départ de Nantes. Les exportations concernent principalement des toiles en provenance du Maine (toiles de Laval), de l'Anjou et du Poitou mais aussi du sel et des morues. En retour, les navires chargent notamment des laines et des produits métallurgiques. Dès le xiv^e siècle, le duc de Bretagne et le roi de Castille et de Léon avaient signé des traités pour faciliter les échanges commerciaux. À partir de 1530, ces liens sont renforcés avec la création de la « *Contratación* », sorte de confrérie regroupant à la fois marchands espagnols de Bilbao et marchands nantais. Tout le commerce avec Bilbao, favorisé par la réduction des taxes sur les produits échangés, se fait obligatoirement par l'intermédiaire de cette « *Compania de los Senores del Salvo Conducto* ¹⁰⁹ ».

Les Hollandais achètent une grande quantité de produits viticoles ainsi que du sel à Nantes. Le nantais Jean Éon décrit, dans son *Commerce Honorable* (1646), l'influence des négociants hollandais chez les viticulteurs locaux. Ceux-ci, attirés par les profits, ont planté leurs meilleurs terroirs en vigne pour satisfaire la demande de l'Europe du Nord. La production est devenue si importante qu'une partie est transformée en eau-de-vie dont la demande s'accroît régulièrement. Comme la concurrence des vignobles en amont de la Loire n'est guère à redouter en raison du péage d'Ingrandes, la viticulture nantaise trouve de plus intérêt à brûler les vins, ce qui conduit à planter des cépages de moindre qualité (gros-plant du pays nantais ¹¹⁰). Ceci n'est pas sans poser de nombreux problèmes ainsi que l'indique l'intendant de Bretagne en 1701 : « Les défenses de planter des terres en vignes dans la Bretagne, et surtout dans l'étendue du comté nantois, ont été faites par ordre du

roi, et la raison en a été que les habitants de ce pays-là, voyant que le commerce des vins et eaux-de-vie étoit avantageux, ne semoient presque plus de blé, ce qui faisoit deux effets fâcheux : l'un que les grains y devenoient fort chers et manquoient souvent, l'autre que les vins et eaux-de-vie d'Anjou, qui est une province taillable, ne s'envoient plus par la mer ¹¹¹. » Les relations commerciales entre Nantes, la péninsule Ibérique et l'Europe du Nord conduisent à l'installation de communautés étrangères dans le port ligérien. Les Ibériques sont arrivés les premiers à la fin du Moyen Âge. Aux siècles suivants, les Hollandais, les Flamands et les Hanséatiques constituent le groupe le plus nombreux. Comme le remarque Béchameil, ce groupe travaille surtout à la commission au bénéfice des négociants du Nord. À partir de 1650, et surtout après 1694, les Irlandais arrivent à leur tour en grand nombre.

Béchameil indique que les commerces principaux des Nantais sont cependant « ceux des Isles de l'Amérique, du banc et de Terre-Neuve ». Jusqu'au milieu du xvi^e siècle, Nantes reçoit des cargaisons de morues, notamment du port du Croisic, alors que ses armateurs n'envoient directement aucun navire pour la grande pêche. Au xvii^e siècle, le grand port ligérien reste avant tout un port de décharge même s'il arme quelques navires pour l'Atlantique nord. Jusque vers 1700, « ce sont quelque 35 à 45 navires de 70 à 300 tonneaux du département maritime de Nantes, Croisic et Pornic compris, qui s'en vont sur les bancs (contre 70 morutiers malouins) ¹¹² ». En 1699, sur quatre-vingt-quatre navires qui arrivent à Nantes en provenance de l'Amérique septentrionale, neuf ont leur port d'attache à Nantes, deux dans la rivière de Nantes, un dans le pays guérandais, un dans la baie de Bourgneuf, cinquante-neuf aux Sables d'Olonne, un à Auray et un dans un port non mentionné ¹¹³. À la fin du xvii^e siècle, Nantes est encore un grand centre morutier, ce que constate Béchameil. Cependant, après 1720 la situation est tout autre, la pêche devenant une activité secondaire pour un port qui se tourne alors résolument vers le trafic colonial.

Au xviii^e siècle, les Français cherchent à s'installer dans les îles des Antilles qu'ils fréquentent régulièrement depuis

108 MICHON B., « Les marchands de Nantes et le commerce avec Bilbao au milieu du xvii^e siècle », J.-P. PRIOTTI et G. SAUPIN, *Le commerce atlantique franco-espagnol. Acteurs, négoce et ports (XV^e-XVIII^e siècle)*, Rennes, PUR, 2008, p. 525.

109 TANGUY J., *Le commerce du port de Nantes au milieu du xvi^e siècle*, Paris, Armand Colin, 1956, p. 72; PRIOTTI J.-P., « Nantes et le commerce atlantique : les relations avec Bilbao au xvi^e siècle », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, 100/3, 1993, p. 280.

110 DION R., *Histoire de la vigne et du vin en France, des origines au xix^e siècle*, 3^e édition, Paris, CNRS, 2010, p. 456.

111 BOISLISLE A. DE, *Correspondance des Contrôleurs généraux des finances avec les Intendants des provinces*, t. II, Paris, Imprimerie nationale, 1883, n^o 258.

112 BOIS P. (dir.), *Histoire de Nantes*, Toulouse, Privat, 1984, p. 122.

113 MICHON B., *Le port de Nantes...*, op. cit., p. 348.

les premières décennies du xvi^e siècle¹¹⁴. En 1627, une troupe française munie d'une commission du cardinal de Richelieu débarque sur l'île de Saint-Christophe qu'elle partage ensuite avec les Anglais. En 1640, la partie occidentale de Saint-Domingue ainsi que l'île de la Tortue, désertées par les Espagnols, passent sous le contrôle du roi de France, ce qui ne sera officialisé qu'en 1697 dans le traité de Ryswick. Les premiers colons développent tout d'abord la culture du tabac, plante facile à produire et nécessitant peu d'investissements. La main-d'œuvre est fournie par des engagés qui offrent leur force de travail pendant trente-six mois contre le paiement du voyage par le colon ainsi qu'une rémunération en fin de contrat. Dès les années 1630, les Nantais s'intéressent aux nouvelles colonies antillaises. Le plus ancien contrat d'engagement pour les îles est de 1636¹¹⁵ et le premier navire de Nantes à destination de la mer des Caraïbes est de 1638¹¹⁶. La révolution sucrière commence dans les années 1660 et dès la décennie suivante le grand virage du commerce transatlantique est pris. Les premiers règlements favorisant les nationaux, à l'exemple de l'ordonnance de juin 1670 qui interdit aux étrangers d'aborder dans les colonies françaises sous peine de confiscation, satisfont les marchands du port ligérien qui est, à la fin du xvii^e siècle, en première position sur la route des Antilles. Vers 1700, une cinquantaine de navires nantais se dirigent chaque année vers la Guadeloupe et surtout la Martinique, Saint-Domingue n'étant pas encore la place dominante du commerce colonial français. Il est à noter que les échanges avec l'Amérique développent quelques trafics intra-européens à l'exemple des importations de bœuf salé d'Irlande destiné aux habitants des îles.

Dans la seconde moitié du xvii^e siècle, lorsque Croissy et Béchameil font leurs enquêtes, la Bretagne semble au sommet de sa prospérité malgré les conflits récurrents du règne de Louis XIV qui perturbent le commerce et les activités maritimes. En ce qui concerne le grand commerce international, Nantes est un port en pleine expansion : le nombre total de navires de plus de 100 tonneaux est passé de douze en 1664 à quatre-vingt-quatre en 1686 et à 151 en 1704¹¹⁷. Vers 1696, le port ligérien est arrivé au niveau

de Saint-Malo dont les chiffres respectifs sont de 48, 117 et 90 pour les mêmes années. Le port malouin n'apparaît cependant pas en déclin en raison des succès de ses corsaires, notamment lors de la guerre de la Ligue d'Augsbourg et des prises de l'année 1694. Quand Béchameil fait son enquête, Nantes est pour quelque temps, avant le développement de Bordeaux, le premier port d'armement français.

Les enquêtes de Colbert de Croissy et Béchameil de Nointel sont des témoignages de premier ordre sur la vie maritime de la Bretagne dans la seconde moitié du xvii^e siècle et valent à la fois par la précision des observations et la vision synthétique qu'ils permettent. La description des activités liées à la mer, notamment le grand cabotage européen ou le grand commerce international, fait l'objet d'une grande attention de la part des deux auteurs. Et pour cause : c'est une source de revenus considérables et un enjeu stratégique évident dans une Europe en guerre où le commerce est aussi une arme. Ainsi la commercialisation de la morue est finement analysée par Béchameil qui délimite précisément les types de débouchés et les marchés de consommation. D'une manière générale, les dernières décennies du xvii^e siècle sont un tournant majeur pour l'économie maritime de la Bretagne car Nantes remplace progressivement Saint-Malo comme premier port d'armement breton, la pêche à la morue en Amérique septentrionale cédant la première place au trafic colonial avec les Antilles.

D'AUTRES RICHESSES ÉCONOMIQUES

Le regard économique, s'il privilégie fortement les descriptions des activités maritimes, ne s'y limite pas exclusivement. Croissy, d'une manière très succincte, et Béchameil, plus longuement, mentionnent quelques activités manufacturières et minières, surtout si elles donnent lieu à des échanges internationaux.

La production des toiles dont de grandes quantités sont exportées à l'étranger est citée à de nombreuses reprises. La manufacture textile bretonne est connue par les historiens à partir du xiv^e siècle, proposant des toiles de lin pour l'habillement et le coucher ainsi que des toiles de chanvre pour fabriquer des sacs ou des toiles à voile destinées aux navires. Au xvi^e siècle, les plus importantes manufactures de toiles de chanvre sont situées aux deux extrémités de la Bretagne, à Vitré (« canevas ») et à Locronan (« olonnes »). D'autres centres plus modestes sont en activité autour de Romillé, Fougères, Dinan, Lamballe et Merdrignac. Les toiles de lin sont à cette époque au second plan, sauf les « créées » du haut-Léon exportées en grande quantité vers

114 PLUCHON P., *Histoire de la colonisation française*, tome I, Paris, Fayard, 1991, p. 369.

115 TANGUY J., « Les premiers engagés partis de Nantes vers les Antilles, 1636-1660 », *Actes du 97^e congrès des Sociétés Savantes, Nantes, 1972*, Paris, CTHS, 1977, p. 53-81.

116 MICHON B., *Le port de Nantes...*, *op. cit.*, p. 27.

117 MEYER J., *L'armement nantais dans la deuxième moitié du xviii^e siècle*, Paris, SEVPEN, 1969, p. 61.

l'Espagne et surtout l'Angleterre. Au xvii^e siècle, les canevas de Vitré dont la production est fortement touchée par les guerres de la Ligue sont remplacées par les « noyales » fabriquées dans la région rennaise. Le fait dominant du siècle est cependant la prédominance que prennent les toiles de lin qui représentent désormais 80 % de la production totale. Les « créés » sont exportées majoritairement vers la Grande-Bretagne, alors que les « bretagnes » provenant de la région Quintin-Loudéac-Pontivy sont destinées à l'Espagne. Ces dernières sont plus fines que les « créés » mais, à la fin du xvii^e siècle, leur valeur globale n'atteint que le tiers de la production du Léon. Le succès des « bretagnes » vient de l'application stricte du règlement de 1676 par le contrôle des manufactures et les négociants malouins qui ont compris qu'il fallait garantir un produit haut de gamme pour l'emporter sur le fructueux marché hispano-américain¹¹⁸. L'avenir semble pourtant s'assombrir pour l'industrie des toiles bretonnes, malgré l'opinion de Béchameil qui pense que la concurrence ne pourra jamais égaler la manufacture bretonne tant au niveau de la qualité que des coûts. La guerre tarifaire est en effet vive depuis plusieurs années entre la France et ses voisins. Les droits d'entrée sur les draps anglais ont été multipliés par douze entre 1632 et 1667. Les Britanniques répondent par de nouveaux tarifs mais non prohibitifs. La France relance la guerre à la fin de l'année 1687 par un doublement des droits et par l'interdiction des importations en France de draps anglais par d'autres ports que ceux de Calais et de Saint-Valéry-sur-Somme. Cette fois, les autorités de Londres réagissent fermement et les nouveaux tarifs publiés en 1697 ont pour résultat de doubler le prix des « créés » sur le sol anglais. Parallèlement, l'industrie de la toile est encouragée en Grande-Bretagne, notamment en Irlande qui dispose d'une main-d'œuvre abondante et dont les terres sont bien adaptées à la culture du lin. La guerre de Succession d'Espagne mettra un point final à l'exportation des toiles bretonnes vers l'Angleterre. Au xviii^e siècle, le seul débouché de la production textile de la province sera l'Espagne¹¹⁹.

La Bretagne possède encore des activités minières et métallurgiques dont Béchameil fait un inventaire plus ou moins précis. La seule mine de charbon d'importance à la fin du xvii^e siècle est celle de Montrelais près de Nantes mais on souligne sa qualité médiocre. Il existe également des mines de fer à Huelgoat, à Plouyé et à Locmaria-Berrien

en Cornouaille mais leur rendement est très faible. La mine de plomb argentifère d'Huelgoat a cessé son activité au xvi^e siècle, sans doute en raison de l'arrivée en Europe de l'argent américain au coût de production moins élevé. Les principales forges équipées de hauts-fourneaux se trouvent dans la région de Châteaubriant ou à l'intérieur des terres, près des forêts qui fournissent le charbon de bois, à l'exemple des forges de Paimpont. Diverses activités sont également mentionnées comme la teinturerie autour de Rennes, les tanneries et les papeteries. Les moulins à papier fonctionnant grâce à force la hydraulique et, utilisant de vieux chiffons comme matière première, sont localisés dans les évêchés de Vannes, Saint-Brieuc, Quimper, Vannes et surtout Saint-Pol-de-Léon. Les très nombreux moulins actifs autour de Morlaix sont approvisionnés en vieux chiffons par les « *pillhaouerien* » de la Feuillée¹²⁰.

L'agriculture enfin, alors qu'elle occupe la très grande majorité de la population, n'est évoquée que lorsque des productions sont susceptibles d'être exportées, notamment vers les pays voisins. Le grand changement dans l'agriculture bretonne au cours de la période moderne est l'introduction du sarrasin (ou blé noir) au début du xvi^e siècle, mais il est déjà trop ancien pour que Béchameil le soupçonne. Céréale s'adaptant bien aux sols pauvres de la province et procurant des rendements élevés, le sarrasin devient la nourriture de base des paysans et c'est ce qui permet la vente à l'extérieur des céréales plus nobles comme le froment et le seigle. Les principales régions exportatrices de grains sont le Vannetais (Vannes, Hennebont, Quimperlé) où Béchameil signale que les céréales constituent l'une des exportations principales des ports et les évêchés de Tréguier et de Saint-Brieuc où ce commerce, pas seulement maritime, passe plus inaperçu de l'intendant. Les céréales partent par voie maritime vers Nantes, Bordeaux et surtout la péninsule Ibérique qui est régulièrement déficitaire depuis le xvi^e siècle.

L'élevage fournit également des produits vendus sur des marchés extérieurs comme les cuirs, le beurre, les bovins du sud du diocèse de Nantes ou même les chevaux du Léon et du Trégor. Ici, les trafics ont majoritairement une dimension française, tournés vers la Normandie et le Bassin parisien. Si Béchameil signale les ventes des bovins nantais, il s'arrête un peu plus sur les chevaux, peut-être parce que cet élevage et ce commerce ont aussi une dimension stratégique puisque l'armée royale fait partie des grandes consommatrices.

118 TANGUY J., *Quand la toile va. L'industrie toilière bretonne du 16^e au 18^e siècle*, Rennes, Apogée, 1994, p. 11-15.

119 TANGUY J., *Quand la toile va...*, *op. cit.*, p. 101.

120 TANGUY, J., *Histoire de la Bretagne et des pays celtiques, Morlaix, Skol Vreizh*, 1980, p. 52.

UNE SOCIÉTÉ BRETONNE PRESQUE INVISIBLE

L'enquête, dans ces dimensions économiques et pour intéressante qu'elle soit, a cependant des limites : Croissy et Béchameil ne s'intéressent pas aux activités qui leur paraissent mineures, c'est-à-dire le petit artisanat local, l'agriculture de subsistance sans perspective commerciale, le cabotage à courte distance, les pêches destinées à la consommation immédiate. S'ils en parlent, ce n'est qu'incidemment, par une simple mention sans explications particulières. Le regard sur l'économie néglige délibérément les pratiques quotidiennes et vivrières et les deux rapports, d'une façon générale, n'apprennent que peu de choses sur la société bretonne et ses tensions. C'est l'une des principales faiblesses de ces textes, aux yeux de l'historien. Pour qui veut comprendre vraiment la société bretonne du XVII^e siècle, on ne peut se limiter aux crispations politiques, aux enjeux de pouvoirs, aux concurrences des élites ou aux courants économiques internationaux.

Pour s'approcher des réalités sociales, il faut dénicher les allusions discrètes des uns ou des autres et deviner les tensions qu'elles recouvrent. Ainsi, à plusieurs reprises, les juges royaux de Basse-Bretagne parlent à Croissy des tensions campagnardes autour du domaine congéable. Nulle part ailleurs, les magistrats n'ont ressenti le besoin d'expliquer les modalités de tenure des terres au sein des seigneuries. Ce n'est sans doute pas l'originalité du système qui explique ces allusions mais les conflits qu'il génère ou les facilités qu'il offre aux seigneurs d'augmenter leur pression sur les tenanciers.

Plus souvent, c'est au travers des crimes non résolus que les difficultés et les tragédies de tous les jours transparaissent. Ces crimes non résolus ne sont pas détaillés partout, mais le rapport de Croissy en offre néanmoins quelques dizaines d'exemples. Ils montrent une violence physique extrême et mettent souvent en rapport des individus aux statuts différents, les plus faibles ou les plus pauvres n'étant pas toujours les victimes.

La question de la violence est aussi en filigrane des observations sur la noblesse. À Fougères ou à Dol, à Tréguier, à Morlaix ou à Quimper, les affirmations des magistrats mettent en avant les exactions et extorsions de nobles de tous rangs qui violentent ou terrorisent leurs voisins ou leurs vassaux, rançonnent ou exigent des charges indues, en usant de leur maîtrise des armes. Le phénomène n'est certes pas limité à la noblesse, mais il semble néanmoins que la maîtrise militaire, la valorisation de la force qui caractérisent la noblesse l'amènent parfois à des comportements

délictueux et criminels. Les quelques plaintes que Croissy reçoit quant aux comportements de certains membres des municipalités rappellent, quant à elles, des conflits plus policés, mais pas nécessairement moins violents. La société bretonne du XVII^e siècle n'est pas une société apaisée.

Quand il passe à Tréguier le 6 octobre 1665, Croissy ne fait pas mention des offices pour les morts qui se disent le même jour à la cathédrale. Quand il évoque les teinturiers rennais, Béchameil ne nous dit rien des conditions nauséabondes et insalubres de leurs ateliers, il n'y voit qu'une source de revenu parmi d'autres. Derrière les difficultés de la fabrique des toiles du Léon, on ne sent pas sous la plume de l'intendant, les craintes et les angoisses des fileuses et des tisserands, pas plus que derrière les bateaux chargés de grains qui quittent le port de Vannes, on n'imagine le travail des paysans. À Saint-Malo, le claquement des voiles des riches frégates qui partent vers l'Espagne nous masque la peine et les pleurs des enfants du matelot qui, cette année-là, n'est pas revenu de Terre-Neuve.

Si Croissy et Béchameil nous renseignent remarquablement bien sur la Bretagne de la fin du XVII^e siècle, ils ne nous parlent guère des peuples qu'ils y ont croisés. Pas un mot sur l'apparence des villes, les paysages ruraux, l'afflux des mendiants devant la cathédrale de Quimper, les travaux des champs, les foules joyeuses et ferventes à la fois des pardons bas-bretons. À peine devine-t-on parfois des soupirs et des cris étouffés derrière le texte policé de Croissy. Les deux hommes portent un regard qui vient d'en haut et de loin, un regard politique, administratif et souvent rigoureux. Celui des hommes de pouvoir qui accomplissent scrupuleusement la mission qu'on leur a confiée. Il leur faut décrire la Bretagne. Certes. Mais ce n'est que très peu la Bretagne des Bretonnes et des Bretons. C'est véritablement la Bretagne de Louis XIV.